



C P E F O N D A T I O N D E P R É V O Y A N C E
É N É R G I E

Sommaire

Chiffres-clés	2
Affronter l'avenir avec sérénité	4
Marche des affaires	6
Organisation	10
Bilan – compartiment 100	12
Compte d'exploitation – compartiment 100	14
Annexe – compartiment 100	16
Bilan – compartiment 120	28
Compte d'exploitation – compartiment 120	30
Annexe – compartiment 120	32
Bilan en chiffres cumulés	44
Compte d'exploitation en chiffres cumulés	45
Annexe général	46
Rapport de l'organe de révision	51
Glossaire	52
Entreprises affiliées	54

Chiffres-clés

Le 31 décembre 2005, la CPE Fondation de prévoyance Energie comptait 107 (exercice précédent: 88) entreprises affiliées, avec un total de 5 165 (4 751) assurés actifs et 2 126 (2 085) bénéficiaires de rentes. Au total, elle gère un patrimoine de CHF 2,5 milliards

(CHF 2,1 milliards). Le capital de prévoyance des assurés actifs se monte à CHF 1 093 millions (CHF 1 005 millions), tandis que celui des bénéficiaires de rentes s'élève à CHF 1 012 millions (CHF 980 millions).

	Compartiment 100		Compartiment 120	
	2005	2004	2005	2004
Nombre d'entreprises affiliées	73	62	34	26
Nombre d'assurés actifs	1 830	1 648	3 335	3 103
Nombre de bénéficiaires de rentes	293	290	1 833	1 795
	CHF	CHF	CHF	CHF
Salaires assurés	43 712 964	41 366 101	234 350 966	217 617 834
Cotisations/versements ordinaires et autres cotisations/versements	14 816 340	12 909 078	82 841 895	113 077 172
Prestations réglementaires	14 771 434	14 754 249	87 121 218	80 372 202
Total des rentes annuelles	11 628 608	11 387 700	80 315 018	76 904 904
Résultat net des placements	24 558 120	5 765 662	354 138 554	52 572 407
Réserve de fluctuation après utilisation du résultat	49 729	-16 273 134	355 354 582	107 011 446
Excédent de dépenses (-) ou de recettes (+)	16 322 863	-3 379 421	248 343 136	27 011 361
Capital de prévoyance des assurés actifs	105 399 763	102 652 804	988 513 529	902 447 387
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	123 986 623	124 063 305	888 196 225	855 486 425
Réserve mathématique nécessaire	229 386 386	226 716 109	1 876 709 754	1 757 933 812
Fortune nette disponible pour les engagements actuariels	229 536 115	210 542 975	2 232 064 336	1 864 945 258
Degré de couverture	100,07 %	92,87 %	118,93 %	106,09 %
Performance	11,6 %	2,9 %	18,7 %	6,6 %

Pour l'instant, le nombre d'entreprises ou d'assurés affiliés au compartiment de placement 110 est nul.



Charly Bürgi (58), responsable de la construction des galeries et immeubles auprès de la Centralschweizerische Kraftwerke AG: «Les prestations de l'institution de prévoyance CPE m'enthousiasment et je fais pleinement confiance à sa stratégie de placement.»

Affronter l'avenir avec sérénité



Dr. Rolf Bösch est CFO et membre de la direction du groupe Axpo Holding AG, Baden. En 2002, il est élu au Conseil d'administration de la CPE Caisse Pension Energie en tant que délégué des employeurs. Il quitte le Conseil d'administration en 2004 lorsque le groupe Axpo passe du régime de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations. Le 22 septembre 2005, il est élu président du Conseil de fondation de la CPE Fondation de prévoyance Energie.

Environnement conjoncturel

La situation conjoncturelle s'est nettement améliorée au cours de l'exercice sous revue. Les entreprises prévoient des bénéfices accrus, les exportations restent solides, le secteur de la construction semble avoir surmonté le creux de la vague et la consommation interne affiche également une hausse des plus réjouissantes. Qui plus est, la reprise conjoncturelle n'a pas entraîné de progression des taux d'intérêts ou d'augmentation du taux d'inflation, qui se maintiennent tous deux à un niveau faible comme rarement auparavant. Hélas, le mouvement de reprise économique n'a pas encore dynamisé le marché de l'emploi. A l'instar de la conjoncture suisse, la situation de l'économie mondiale connaît une embellie générale due avant tout, au reste, à la bonne tenue de la conjoncture aux Etats-Unis, laquelle a pourtant atteint un stade fort avancé du cycle économique. C'est sur cette toile de fond que les bourses se sont développées en 2005 de manière très satisfaisante. A l'évidence, les cours des actions ne sont jamais à l'abri d'une baisse, mais ils reposent actuellement sur des fondements solides.

Stratégie de placement et taux de couverture

Poursuivant sa stratégie de placement, qui prévoit d'investir une

part importante du capital en actions, la CPE Fondation de prévoyance Energie a enregistré une bonne performance sur l'exercice 2005. Grâce à l'embellie boursière, les taux de couverture se sont notablement améliorés.

Au vu de la bonne année boursière, la situation s'est détendue dans son ensemble. Pourtant, la CPE Fondation de prévoyance Energie n'a pas encore atteint la valeur cible de ses réserves de fluctuation. Pour le compartiment 100, le degré de couverture est passé de 92,87% à 100,07%, tandis qu'il atteint le résultat respectable de 118,93%, par rapport à 106,09% en 2004, dans le compartiment 120.

Le transfert d'une partie du groupe Axpo et des entreprises électriques cantonales EKZ et EKT de la CPE Caisse Pension Energie à la CPE Fondation de prévoyance Energie a été finalisé dans les délais, lors de l'exercice précédent, et a reçu l'aval de l'autorité de surveillance durant l'exercice sous revue.

Les fonds libérés grâce à ce transfert ont été répartis parmi les affiliés assurés à la CPE avant le 1^{er} avril 2004. Si les assurés actifs ont ainsi bénéficié d'une bonification imputée à leurs avoirs de vieillesse individuels, les bénéficiaires de rente se sont vus allouer une augmentation tout à fait bienvenue de leurs rentes.

Révision de la LPP

Le 1^{er} janvier 2005 a marqué l'entrée en vigueur du deuxième paquet de la première révision de la LPP, comportant les amendements suivants:

- augmentation de l'âge de la retraite de la femme à 64 ans;
- assurance obligatoire pour les salariés qui touchent un salaire supérieur ou égal à CHF 19350;
- réduction du montant de coordination prévu dans la loi à CHF 22575;
- égalité de traitement entre hommes et femmes: introduction des rentes de veufs, bonifications à taux égal pour les hommes et pour les femmes;

« La direction et les collaborateurs de la CPE ont réalisé un résultat annuel réjouissant. »

- possibilité, aux termes de la loi, de toucher un quart des avoirs de vieillesse sous forme de capital;
- nouvelles dispositions en matière de loyauté dans la gestion de fortune.

Le troisième paquet de la première révision de la LPP est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006. A partir de cette date, les dispositions relatives à la fiscalité ont pris force de loi, et plus particulièrement la définition de la prévoyance professionnelle exonérée d'impôts. Ces nouvelles dispositions apportent une interprétation plus stricte des paiements déductibles et fixent l'âge minimum de la retraite anticipée à 58 ans. Les rachats jusqu'à concurrence des prestations réglementaires sont désormais admis explicitement. Ils permettront de combler complètement d'éventuelles lacunes de prévoyance.

Changements à la tête de la CPE

Kurt Baumgartner a quitté son poste de président et membre du Conseil de fondation de la CPE au 22 septembre 2005. En l'an 2000, Kurt Baumgartner et le directeur de l'époque, Hermann Gerber, avaient pris l'initiative de créer une caisse régie par la primauté des cotisations. Depuis cette date, la CPE Fondation de prévoyance Energie a connu une évolution des plus satisfaisantes: à l'heure actuelle, elle compte 7 300 assurés actifs et bénéficiaires de rentes. Le Conseil de fondation remercie Kurt Baumgartner de son intuition visionnaire et de son engagement exemplaire en faveur des œuvres de prévoyance CPE et formule les meilleurs vœux pour son avenir.

Afin d'occuper le siège devenu vacant au sein du Conseil de fondation, le Conseil d'administration de la CPE Caisse Pension Energie y a délégué Antoine de Lattre en tant que son représentant. Directeur commercial de la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, Vevey, et de la Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA, Aigle, Antoine de Lattre fait partie du Conseil d'administration de la CPE Caisse Pension Energie depuis 2001.

Au troisième trimestre 2005, Hermann Gerber a pris une retraite bien méritée, après s'être engagé avec beaucoup de succès pendant vingt-cinq ans pour les œuvres de prévoyance CPE. Sa personnalité a fortement marqué les activités de la CPE Fondation de prévoyance Energie. Le Conseil de fondation remercie Hermann Gerber de son engagement indéfectible et de sa ténacité et lui adresse ses meilleurs vœux pour ce nouveau chapitre qui s'ouvre dans sa vie.

Clivia Koch, la nouvelle présidente de la direction, est entrée en fonction début juillet 2005. C'est avec rapidité et beaucoup de rigueur qu'elle s'est familiarisée avec les activités et projets complexes de la fondation.

Décisions du Conseil de fondation

En raison des bons résultats obtenus, le Conseil de fondation a décidé de:

- rembourser le prêt de CHF 2,5 millions de francs octroyé au compartiment 100 pour en assurer l'équilibre financier, majoré de 4 % d'intérêts;
- maintenir en 2006 le rabais d'un tiers consenti sur les cotisations de risque en raison de l'évolution positive des risques en 2005;
- verser un taux d'intérêts de 2 % avec effet rétroactif pour l'année 2005 sur les avoirs de vieillesse du compartiment 100. Le même taux a été appliqué aux plans complémentaires «Plan Bonus» et «Plan Epargne 60», également avec effet rétroactif;
- continuer à verser 4 % d'intérêts sur les bonifications de vieillesse du compartiment de placement 120.

Les bons résultats de l'exercice sous revue sont dus avant tout à l'engagement et à l'expertise de la direction et des collaborateurs de la CPE, mais aussi à la joie avec laquelle ils s'attellent à la tâche. Ils méritent notre respect et nos remerciements les plus chaleureux.

Le Conseil de fondation et la direction remercient les entreprises affiliées, les assurés et leurs délégués de leur coopération constructive et collégiale. La confiance qu'ils nous témoignent nous oblige.

C'est avec sérénité et confiance que nous attaquons l'exercice 2006. La CPE est bien prémunie pour relever les défis futurs et repose sur des fondements sains. A l'avenir comme par le passé, le Conseil de fondation et la direction feront tous les efforts nécessaires pour dispenser des conseils et des services compétents aux entreprises affiliées et aux assurés.

Marche des affaires du 1.1.2005 au 31.12.2005



Clivia Koch,
présidente de la direction

Une bonne année – grâce à une stratégie de placement prévoyante

Au cours de l'exercice sous revue, les marchés des capitaux et des placements ont connu une évolution très satisfaisante qui a permis de combler presque totalement le fossé qui s'était creusé pendant les années de crise 2000 à 2002. Les caisses de pension suisses ont su tirer leur épingle du jeu et profiter de cette nette reprise. La situation reste toutefois tendue, car rares encore sont les caisses disposant de réserves de fluctuation suffisantes.

La poursuite conséquente de notre stratégie de placement nous a permis d'améliorer notablement la situation de nos réserves en 2005. Les deux compartiments affichent un meilleur degré de couverture et une capacité accrue d'assumer des risques.

Les banques et les analystes s'accordent à dire que la reprise globale se poursuivra en 2006, mais à un rythme plus posé. Selon toute vraisemblance, les marchés des capitaux et des placements connaîtront une évolution stable.

Révision du règlement de la CPE Fondation de prévoyance Energie

Lors de sa réunion du 16 mars 2005, le Conseil de fondation a apporté un amendement au règlement, fixant la limite d'âge des membres du Conseil de fondation à 70 ans.

En juin, le Conseil de fondation a adopté une nouvelle version de l'article 14. Cet article définit les prestations versées au partenaire survivant d'un assuré décédé et place les rentes de partenaire sur un pied d'égalité avec les rentes de conjoint. Ainsi, les dispositions pour les deux types de rentes sont désormais sensiblement égales.

Evolution dans le domaine des assurances

Le troisième paquet de la première révision de la LPP, qui règle des questions importantes au sujet de l'exonération fiscale de la prévoyance professionnelle, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Si ces nouvelles dispositions apportent une définition plus restrictive de la prévoyance professionnelle, elles améliorent toutefois la sécurité juridique et harmonisent certains aspects fiscaux pour l'ensemble de la Confédération.

En novembre, nous avons informé les entreprises affiliées et nos assurés des nouvelles dispositions valables en matière de rachat d'années d'assurance. Dans la même circulaire, nous avons attiré l'attention des assurés sur les possibilités qu'offrait l'ancienne version de la loi. Les assurés ont donné une réponse positive à ces informations. Beaucoup d'entre eux ont profité de l'occasion pour

« Le plan «Epargne 60», un plan attrayant
qui sert à financer la retraite anticipée,
a fait l'objet d'une forte demande. »

effectuer leurs rachats avant la fin de l'année. En raison de cette intervention, les plans de prévoyance de base ont connu un afflux de CHF 2,7 millions pendant les mois de novembre et de décembre 2005.

Plusieurs entreprises se sont affiliées à notre institution de prévoyance durant l'exercice sous revue. Cette progression des effectifs est due, d'une part, au bon rapport qualité/prix de nos prestations et, d'autre part, au fait qu'un grand nombre d'entreprises veulent passer de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Au total, sept entreprises ont adhéré à l'assurance de base et deux entreprises ont opté pour le plan «Bonus».

Le plan «Epargne 60», un plan attrayant qui sert à financer la retraite anticipée, a fait l'objet d'une forte demande, puisque huit entreprises ont conclu une convention d'affiliation avec la fondation de prévoyance dans le but d'en bénéficier.

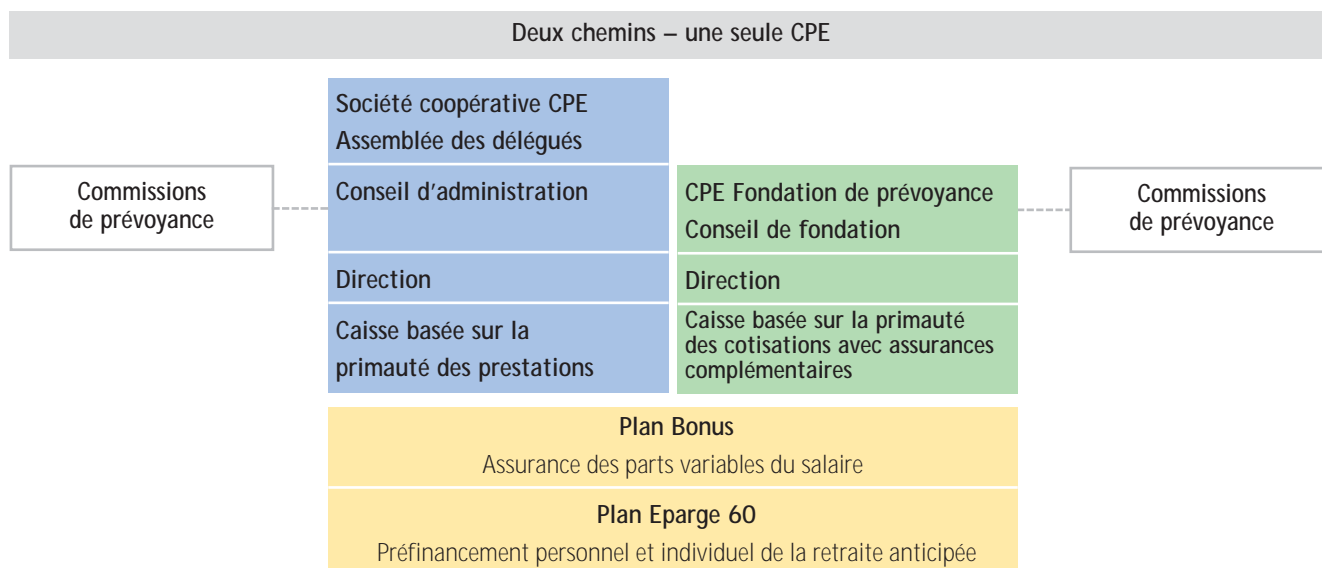
Adaptations des rentes

Le 1^{er} janvier 2006, les caisses de prévoyance ont été tenues d'augmenter de 2,8% les rentes d'invalidité et de survivants obligatoires, versées pour la première fois au cours de l'année 2002, pour les adapter à l'évolution des prix des trois dernières années. La com-

pensation du renchérissement n'est toutefois pas obligatoire pour les rentes d'invalidité et de survivants qui sont plus élevées que le minimum légal. Aussi l'adaptation de ces rentes ainsi que celle des rentes de vieillesse, dans la mesure où elles excèdent le minimum légal, se fait-elle en fonction de la situation financière de l'institution de prévoyance. Le Conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes en 2006, étant donné que les prestations versées sont supérieures aux exigences de la loi. En outre, la CPE n'a pas encore constitué les réserves de fluctuation de valeur dont elle a besoin. Début janvier 2006, la CPE a envoyé un courrier aux entreprises, aux assurés actifs et aux bénéficiaires de rentes pour les informer de cette décision.

Code de déontologie

La CPE ainsi que ses collaborateurs se sont subordonnés au Code de déontologie de la «Fondation Code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle». Les institutions de prévoyance qui se subordonnent à ce code s'engagent à veiller à ce que les capitaux de la prévoyance soient utilisés aux fins exclusives de la prévoyance ainsi qu'à aider à combattre les abus au niveau du placement et de la gestion de tels capitaux et, enfin, à protéger les capitaux de la prévoyance contre les intérêts personnels de ceux qui en ont reçu la garde avec mandat de les gérer.

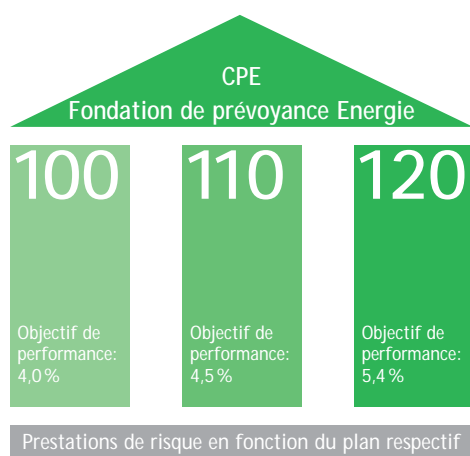


Marche des affaires du 1.1.2005 au 31.12.2005

Résultat des placements

Une nouvelle année de placement appartient au passé. Comme vous pouvez le constater dans les explications qui suivent, ces placements ont apporté de bons, voire même de très bons résultats pendant l'année écoulée.

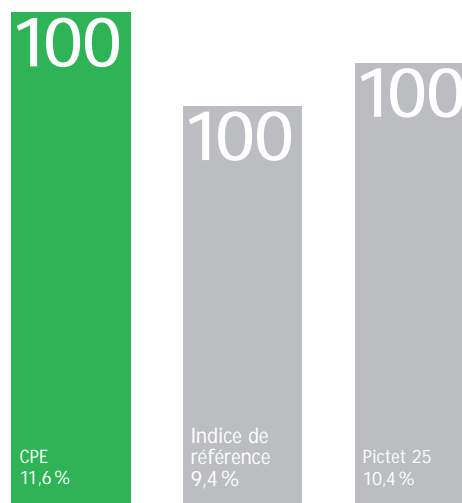
Au 1^{er} janvier 2005, le contrôleur des placements, PPCmetrics AG, a revu à la baisse les objectifs de performance qui s'appliquent aux différents compartiments de placement, notamment parce que les taux d'intérêts devraient vraisemblablement rester faibles. Le financement de la prévoyance demeure néanmoins assuré, malgré la réduction de ces valeurs cible.



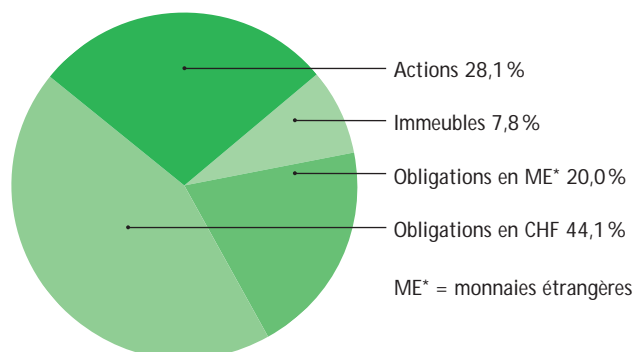
Le compartiment de placement 100 a réalisé une performance de 11,6 %, dépassant le customized benchmark (indice de référence comparable) de 2,2 %. Ce résultat remarquable est dû d'une part aux effets bénéfiques de la nouvelle stratégie – inclusion de valeurs immobilières – et d'autre part au bon rendement des actions, bien supérieur à la moyenne avec une performance de 32,5 %.

Au 31.12.2005, le taux de couverture s'élevait à 100,07 % (92,87 %).

Performance totale du compartiment de placement 100 durant l'exercice sous revue, allant du 1.1.2005 au 31.12.2005



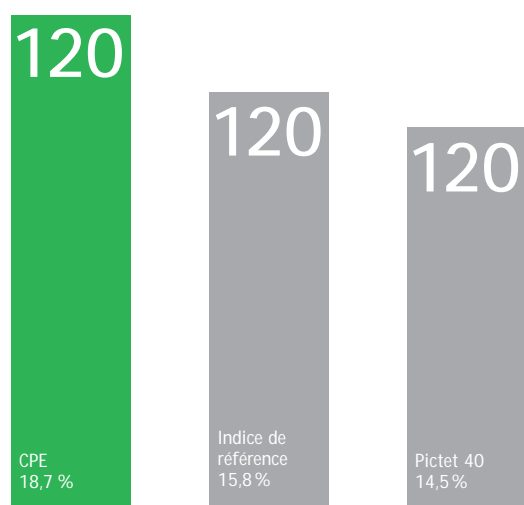
Portefeuille du compartiment 100 en fonction des catégories de placement Structure au 31.12.2005



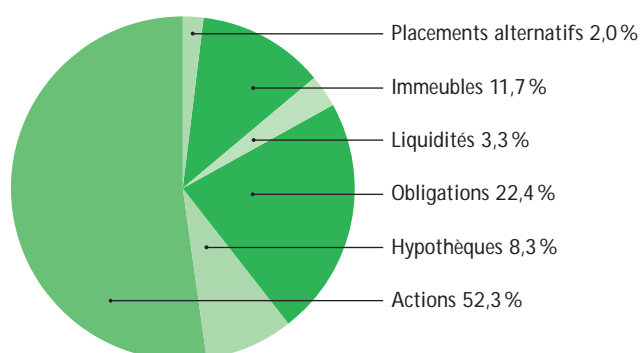
Le compartiment de placement 120 a réalisé une performance totale de 18,7 %, dépassant le customized benchmark de 2,9 %. Ici aussi, le très bon résultat est dû avant tout aux investissements en actions. Citons notamment la forte pondération des marchés émergents et des matières premières, dont le rendement pouvait atteindre 70 %, et qui a eu des effets positifs sur la performance totale.

Au 31.12.2005, le degré de couverture du compartiment 120 était de 118,93 % (106,09 %).

Performance totale du compartiment de placement 120 durant l'exercice sous revue, allant du 1.1.2005 au 31.12.2005



**Portefeuille du compartiment 120 en fonction des catégories de placement
Structure au 31.12.2005**



Nous sommes d'avis que les perspectives pour l'année 2006 sont bonnes de manière générale. Le rendement des placements en capitaux devrait toutefois retrouver un niveau autour de la moyenne. Nos objectifs à long terme donnent donc une vision réaliste du potentiel du marché.

Organisation

La CPE Fondation de prévoyance Energie assure des prestations obligatoires et subobligatoires dans la primauté des cotisations et est enregistrée en tant qu'institution de prévoyance sous le numéro d'ordre ZH 1347. Sa base juridique est donnée par le règlement du 16 mars 2005, complété par les amendements du 14 juin 2005.

Conseil de fondation

Les membres du Conseil de fondation sont élus jusqu'au 30 juin 2007. Le Conseil de fondation se constitue lui-même.

Représentants

des employeurs

Kurt Baumgartner, président* (jusqu'au 22 septembre 2005)	Mitglied der Geschäftsleitung, Leiter Finanzen und Dienste, Aare-Tessin AG für Elektrizität, Olten
Rolf Bösch, président* (depuis le 23 septembre 2005)	CFO und Mitglied der Konzernleitung, Axpo Holding AG, Baden
Alain Brodard	Responsable finance et administration, Groupe E Connect SA, Granges-Paccot
Antoine de Lattre (depuis le 23 septembre 2005)	Directeur commercial et administratif de la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, Vevey, et de la Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA, Aigle
Lukas Mäder	CFO, stv. Leiter der Geschäftsleitung, St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG, St-Gall
Riccardo Wahlenmayer*	Mitglied der Geschäftsleitung, Leiter Services, Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zurich

Représentants

des salariés

Armando Pagani, vice-président*	dipl. Ingenieur HTL, Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken
Marc Balissat	Ingenieur dipl. EPFL/SIA, Stucky SA, Renens
Fridolin Dürst*	Schichtführer, Kraftwerke Linth-Limmern, Baden
Peter Oser	Leiter Netzregion, Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zurich
Hansueli Sallenbach	Leiter Rechtsdienst, AEW Energie AG, Aarau

* signature collective à deux

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG,
Birchstrasse 160, Zurich

Experts en assurances

LCP Libera AG, Vorsorgeexperten,
Stockerstrasse 34, Zurich

Contrôleur des placements

PPCmetrics AG, Gotthardstrasse 61, Zurich

Contrôleur de la gestion immobilière

Wüest & Partner AG, Gotthardstrasse 6, Zurich

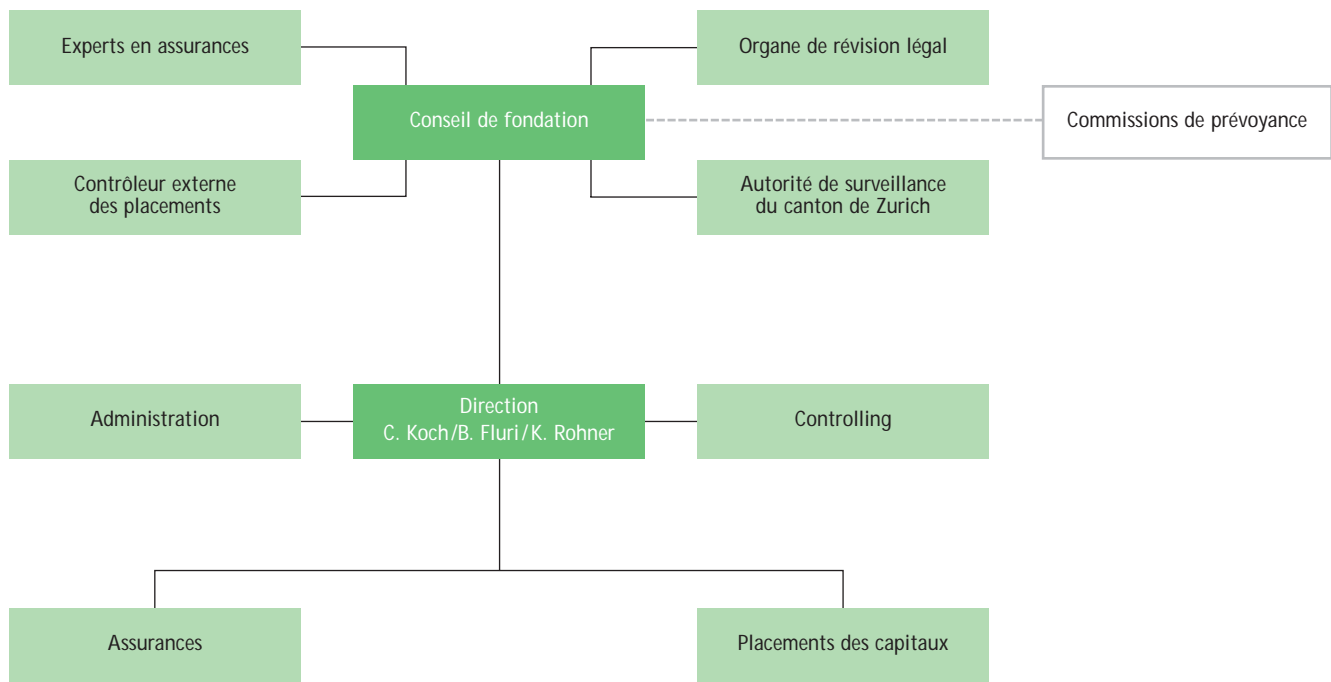
Autorité de surveillance

Amt für berufliche Vorsorge und Stiftungen
des Kantons Zürich, Nordstrasse 20, Zurich

Direction

Hermann Gerber (jusqu'au 12 juillet 2005),
président
Clivia Koch (à compter du 13 juillet 2005),
présidente
Beatrice Fluri, suppléante de la présidente
Kuno Rohner

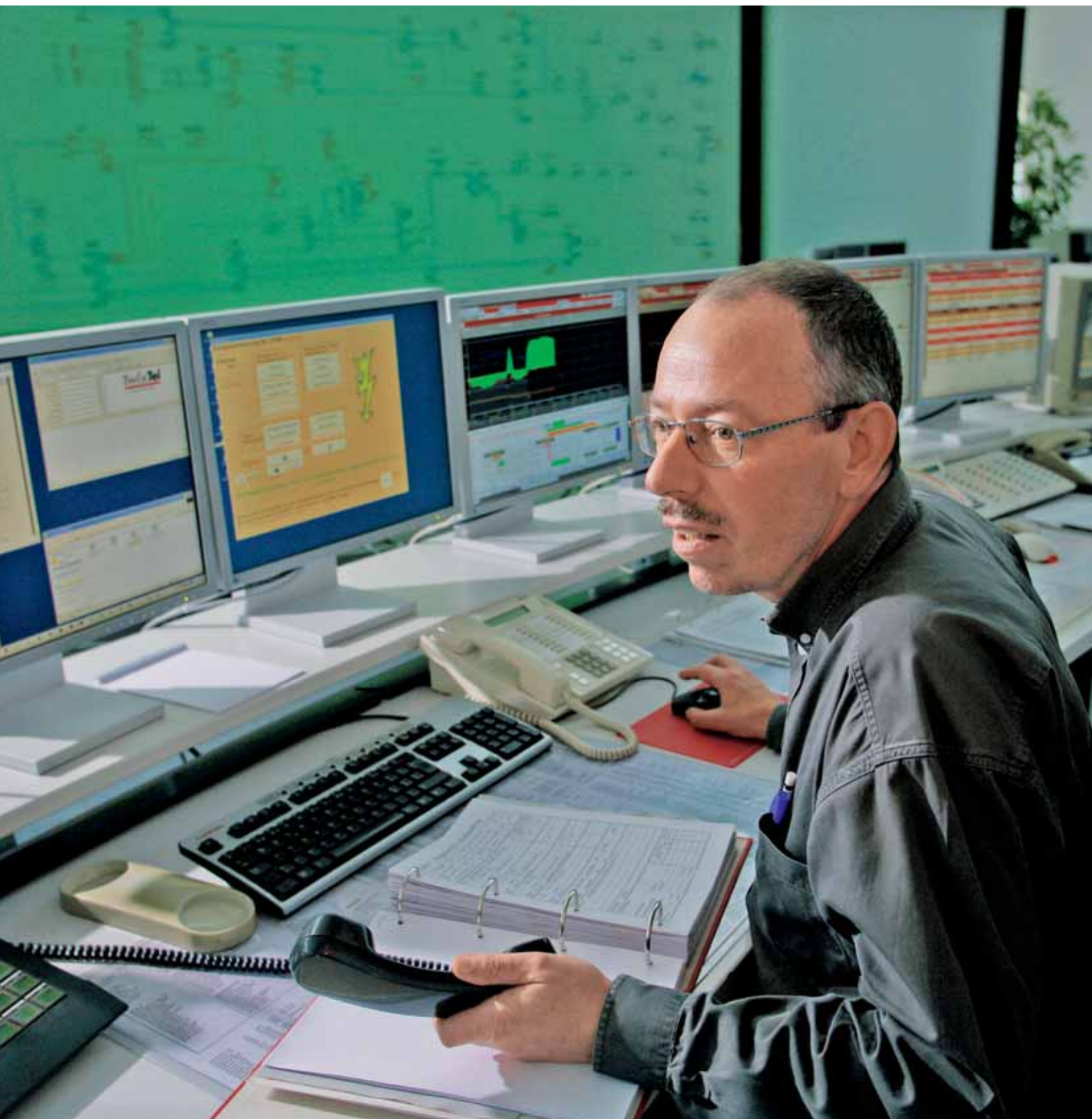
CPE Fondation de prévoyance Energie



Bilan au 31 décembre 2005 – compartiment 100

Actif	Annexe chiffre	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Avoirs liquides	1	2 572 705	2 686 373
Obligations	2	146 428 290	155 891 142
Actions	2	64 516 760	57 739 584
Immeubles	2	17 737 827	–
Total des placements		231 255 582	216 317 099
Actifs de régularisation et créances	3	858 334	216 790
Total		232 113 916	216 533 889

Passif	Annexe chiffre	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Engagements	4	651 622	3 979 180
Passifs de régularisation		148 987	112 703
Réserve de cotisations des employeurs	5	1 777 192	1 899 031
Capital de prévoyance des assurés actifs	6	105 399 763	102 652 804
Capital de prévoyance des employeurs	7	123 986 623	124 063 305
Total des capitaux de prévoyance		229 386 386	226 716 109
Capital de la fondation		100 000	100 000
Déficit reporté à compte nouveau		– 16 273 134	– 12 893 713
Excédent de charges (-)/produits (+)		16 322 863	– 3 379 421
Total des avoirs de la fondation (couverture/découvert)	8	149 729	– 16 173 134
Total		232 113 916	216 533 889



Robert Huser (56), dispatcher au centre de contrôle du réseau de la Centralschweizerische Kraftwerke AG: «Les gens de la CPE font vraiment bien leur travail. Cette année, j'ai donc investi des fonds dans le plan «Épargne 60.»»

Compte d'exploitation - compartiment 100

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005

Domaine des assurances	Annexe chiffre	2005 CHF	2004 CHF
Cotisations des salariés		4 286 158	4 054 487
Cotisations des employeurs		4 816 612	4 633 751
déduction faite des prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs		- 30 401	- 237 521
Versements uniques/sommes de rachat		5 743 971	4 458 361
Versements/cotisations ordinaires et autres versements/cotisations	9	14 816 340	12 909 078
Prestations de libre passage apportées		2 145 723	9 796 175
déduction faite des prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs		- 126 646	- 137 461
Paiements de versements anticipés EPL/divorce		204 829	-
Prestations d'entrée		2 223 906	9 658 714
Afflux de cotisations et prestations d'entrées		17 040 246	22 567 792
Rentes de vieillesse		- 9 852 200	- 9 717 464
Rentes de survivants		- 1 455 380	- 1 355 698
Rentes d'invalidité		- 311 736	- 313 800
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite		- 3 152 118	- 3 220 602
Prestations sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité		-	- 146 685
Prestations réglementaires	10	- 14 771 434	- 14 754 249
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 3 937 043	- 3 299 072
Prestations de sortie pour sorties collectives		- 3 258 196	-
Versements anticipés EPL/divorce		- 401 441	- 937 599
Prestations de sortie		- 7 596 680	- 4 236 671
Départ de fonds pour prestations et versements anticipés		- 22 368 114	- 18 990 920
Constitution de capital de prévoyance pour les assurés actifs		- 406 262	- 9 928 994
Dissolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		76 682	1 232 793
Rémunération du capital d'épargne		- 1 780 299	- 882 393
Constitution de provisions techniques		- 560 398	- 658 646
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs		- 35 208	- 18 766
Dissolution de la réserve de cotisations des employeurs		157 047	374 982
Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques	11	- 2 548 438	- 9 881 024
Cotisations au fonds de garantie		- 77 490	- 93 409
Résultat net du domaine des assurances (report)		- 7 953 796	- 6 397 561

Autres charges et produits	Annexe chiffre	2005 CHF	2004 CHF
Résultat net du domaine des assurances (report)		-7 953 796	-6 397 561
Liquidités		91 835	77 336
Obligations		4 700 567	4 259 368
Actions		17 944 054	1 807 081
Immeubles		2 342 275	-
Résultat des placements		25 078 731	6 143 785
Frais de gestion de fortune		-520 611	-378 123
Résultat net du domaine des placements	12	24 558 120	5 765 662
Autres charges	13	-97 222	-2 608 055
Frais d'administration	14	-184 239	-139 467
Excédent de charges (-)/produits (+)	15	16 322 863	-3 379 421

Annexe - compartiment 100

Les comptes annuels relatifs au compartiment 100 font partie intégrante des comptes annuels de la CPE Fondation de prévoyance Energie.

Vous trouvez ci-après les informations et les données spécifiques afférentes au compartiment 100. La numérotation suit la structure prévue dans les règles de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Pour ce qui est des faits et des chiffres concernant l'ensemble de la fondation, veuillez vous référer à l'annexe aux comptes annuels de l'ensemble de la fondation (pages 46 et suivantes).

II) Portefeuille des assurés, informations actuarielles

Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	31.12.2005	31.12.2004
Assurés actifs dans les plans de base		
Hommes	341	340
Femmes	64	71
Assurés actifs dans les plans complémentaires Bonus/Epargne 60		
Hommes	1 220	1 038
Femmes	205	199
Total des assurés actifs	1 830	1 648
Bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse		
Hommes	176	174
Femmes	31	30
Rentes d'invalidité		
Hommes	10	10
Femmes	2	2
Rentes de conjoint	65	63
Rentes d'enfant	9	11
Total des bénéficiaires de rentes	293	290

En ce qui concerne les assurés actifs dans les plans de base, la valeur moyenne des salaires assurés se monte à CHF 66 740 (CHF 68 377) en 2005. L'âge moyen des hommes s'élève à 44,0 (44,3) ans, tandis que celui des femmes s'établit à 40,1 (39,8) ans. La moyenne des rentes d'invalidité et de vieillesse, quant à elle, se chiffre à CHF 45 487 (CHF 45 457).

IV) Principes régissant l'évaluation et la présentation des comptes, continuité

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes, qui valent de manière générale pour l'ensemble de la CPE, se trouvent dans l'annexe aux comptes annuels en chiffres cumulés (page 48) et n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

V) Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

Genre de la couverture des risques, réassurances

Les risques sont assumés par la caisse. Dans le domaine des risques d'invalidité, un pool de risque est constitué avec le compartiment 120.

Evolution des avoirs de vieillesse y compris le renforcement des bases actuarielles de 2,5 % (2,0 %) – compartiment 100

	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Assurés actifs (plan de prévoyance de base)	78 984 764	82 929 184
Plan complémentaire «Bonus»	6 435 446	4 061 182
Plan complémentaire «Epargne 60»	19 979 553	15 662 438
Total du capital de prévoyance des assurés actifs	105 399 763	102 652 804

Le capital de prévoyance des assurés actifs comprend, en date de la clôture du bilan, un renforcement à hauteur de CHF 2 560 029 (1 999 631) pour compenser l'augmentation de l'espérance de vie.

Annexe - compartiment 100

Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs – compartiment 100

	Plans de base	«Bonus»	«Epargne 60»	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF
Etat au 1.1.2005	82 929 184	4 061 182	15 662 438	102 652 804
déduction faite du renforcement au 1.1.2005	-1 612 894	-79 631	-307 106	-1 999 631
déduction faite du complément sur la prestation minimale LFLP	-671 591	-	-	-671 591
Cotisations d'épargne des salariés	2 273 982	900 130	600 731	3 774 843
Cotisations d'épargne des employeurs	2 786 474	1 358 910	6 000	4 151 384
Versements uniques/sommes de rachat	411 612	-	5 332 359	5 743 971
Apport de prestations de libre passage	1 961 646	178 554	5 523	2 145 723
Paiements de versements anticipés EPL/divorce	169 829	-	35 000	204 829
Prestations de libre passage en cas de sortie	-3 306 970	-107 983	-522 090	-3 937 043
Prestations de sortie lors de sorties collectives	-3 258 196	-	-	-3 258 196
Versements anticipés EPL/divorce	-351 161	-30 000	-20 280	-401 441
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite	-1 431 304	-323 593	-1 397 221	-3 152 118
Mutations à effet rétroactif	-	204 222	-	204 222
Dissolution en raison de retraite, décès ou invalidité	-4 639 138	-	-197 737	-4 836 875
Rémunération du capital d'épargne	1 368 976	116 693	294 630	-1 780 299
majoré du complément sur la prestation minimale LFLP	438 554	-	-	438 554
majoré du renforcement au 31.12.2005	1 915 761	156 962	487 306	2 560 029
Etat au 31.12.2005	78 984 764	6 435 446	19 979 553	105 399 763

Le Conseil de fondation décide du montant de la rémunération des avoirs d'épargne compte tenu de la situation financière et des circonstances qui prévalent sur le marché des capitaux. Les avoirs d'épargne ont été rémunérés à hauteur de 2,0% (exercice précédent 1,0%) au cours de l'exercice sous revue.

Evolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes – compartiment 100

	2005 CHF	2004 CHF
Etat de la réserve mathématique au 1 ^{er} janvier	124 063 305	125 296 098
Diminution de la réserve mathématique	- 76 682	- 1 232 793
Total de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes au 31 décembre	123 986 623	124 063 305

La réserve mathématique des bénéficiaires de rentes a été rémunérée à hauteur de 4,0% durant l'exercice sous revue et a fait l'objet d'un renforcement s'élevant à 2,5% (2,0%) en raison de l'augmentation de l'espérance de vie.

Ventilation de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes selon le genre de la rente

	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Rentes de vieillesse	99 843 921	100 750 323
Rentes de conjoint	14 969 133	14 859 884
Rentes d'enfant	536 465	652 709
Rentes d'invalidité	4 682 438	4 766 846
Rentes limitées dans le temps	930 602	600 929
Renforcement des bases actuarielles	3 024 064	2 432 614
Total de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	123 986 623	124 063 305

Bases et hypothèses, expertise actuarielle

Les calculs actuariels reposent sur les bases LPP 2000. Du fait de l'augmentation continue de l'espérance de vie, la provision pour le renforcement actuariel a été portée de 2,0% à 2,5% au cours de l'exercice sous revue, tant pour les assurés actifs que pour les bénéficiaires de rentes.

Le bilan actuariel est établi chaque année par l'actuaire-conseil. En date de la clôture du bilan, le degré de couverture technique s'éle-

vait à 100,07% dans le compartiment 100. Grâce à l'amélioration de la situation sur les marchés des capitaux et à un bon cours des risques, le degré de couverture du compartiment 100 a connu une évolution des plus satisfaisantes – en dépit de la rémunération technique de 4% sur la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes.

Degré de couverture en vertu de l'art. 44 OPP2

	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Réserve mathématique nécessaire	229 386 386	226 716 109
Fortune nette disponible pour les engagements actuariels*	229 536 115	210 542 975
Degré de couverture	100,07%	92,87%

* Fortune (somme au bilan) déduction faite des engagements envers les tiers

Annexe – compartiment 100

VI) Placement de la fortune

Organisation des activités de placement, règlement sur les placements

Conformément à l'article 2 du règlement intérieur, le Conseil de fondation de la CPE Fondation de prévoyance Energie veille à ce que tous les fonds de la CPE Fondation de prévoyance Energie soient placés et gérés conformément à la stratégie qu'il a définie. En tant qu'organe suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité du placement de la fortune sur le moyen et le long terme. Il a fixé l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des services chargés de cette gestion dans un règlement sur les placements.

Règlement sur les placements:	17 février 2003
Contrôleur des placements:	PPCmetrics AG, Zurich
Contrôleur de la gestion immobilière:	Wüest & Partner AG, Zurich
Global Custodian:	Credit Suisse Asset Management AG, Zurich
Mandats de gestion de fortune:	aucun

Stratégie de placement au sein du compartiment 100

	Stratégie %	Marge de manœuvre tactique %
Obligations en CHF	55	35,0 – 85,0
Obligations en monnaies étrangères (ME)	15	0,0 – 30,0
Actions	20	10,0 – 30,0
Placements alternatifs	0	0,0 – 2,0
Immeubles	10	5,0 – 15,0

Lors de sa dernière séance, en date du 13 décembre 2004, le Conseil de fondation a défini une nouvelle stratégie de placement et a fixé l'entrée en vigueur de celle-ci au 1^{er} janvier 2005. Il est désormais possible d'effectuer des placements dans le secteur des immeubles collectifs.

Dans la catégorie «actions», 2% au maximum sont investis dans des placements alternatifs. La marge de manœuvre tactique pour les

monnaies étrangères s'étend de 10% à 60%. Selon les critères de l'OPP2, 44,5% (52,4%) des placements totaux étaient investis le 31.12.2005 dans des monnaies étrangères. Sur ces 44,5% (52,4%), la majeure partie était investie dans des obligations en monnaies étrangères. Au jour de la clôture, la part des valeurs réelles s'élevait à (35,9%) 31,2%.

Recours aux possibilités d'extension avec résultats du rapport (art. 59 OPP2)

Pour le compartiment 100, la Fondation de prévoyance fait usage des possibilités d'extension au sens de l'art. 59 OPP2. La stratégie de placement à long terme a été avalisée par le Conseil de fondation lors de la séance du 13 décembre 2004 et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005.

En prenant sa décision, le Conseil de fondation a volontairement adopté une stratégie à long terme, qui permet un dépassement de certaines des quotes-parts maximales prévues par l'OPP2. Au jour de la clôture, il s'agissait des quotes-parts suivantes:

Obligations: art. 54e: 30 % au max. d'obligations de débiteurs avec siège ou domicile à l'étranger
 art. 54f: 20 % au max. d'obligations de débiteurs étrangers en monnaies étrangères (mais au plus 5 % par débiteur)

Monnaies étrangères: art. 55e: 30 % au max. de monnaies étrangères

En vertu de l'art. 59 OPP2, une justification de dérogation a été rédigée, précisant les principales raisons d'un tel choix stratégique:

- Compte tenu de l'intégration économique et de la mondialisation croissantes, il n'est plus approprié de distinguer entre les placements en actions suisses et étrangères.
- Dans le cadre des obligations en monnaies étrangères, la limitation par débiteur n'est pas judicieuse lorsque la solvabilité du débiteur est au-dessus de tout soupçon et que c'est la seule possibilité d'assurer la disponibilité des liquidités.
- Les fluctuations de valeur potentielles liées à la quote-part élevée de monnaies étrangères sont acceptées consciemment pour atteindre à moyen et à long terme une rentabilité optimale et adaptée au profil de risque de la fondation.

- La gestion du patrimoine et, de ce fait, celle des actions et des obligations est assurée par des spécialistes internes, ce qui garantit une gestion professionnelle de la fortune de la fondation. Les directives définies, quant à elles, assurent une diversification suffisante et une bonne répartition des risques entre actions et obligations.
- L'opportunité de la stratégie de placement et ses principes font l'objet d'un contrôle régulier.

En plus du contrôle interne, la société PPCmetrics AG de Zurich est mandatée pour procéder à des contrôles trimestriels en qualité de conseillère et d'organe de contrôle externe.

Le Conseil de fondation et le contrôleur des placements (PPCmetrics AG) sont unanimement de l'avis que le but d'assurer la prévoyance n'est mis en danger ni à moyen terme ni à long terme par le dépassement, dans le cadre de la présente stratégie, des limites de placement définies par l'OPP2.

Annexe – compartiment 100

Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2005	2004
Etat du découvert au 1 ^{er} janvier	- 16 273 134	- 12 893 713
Excédent de charges (-)/produits (+)	16 322 863	- 3 379 421
Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre (découvert)	49 729	- 16 273 134
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	27 750 670	25 958 052
Déficit de réserve	- 27 700 941	- 42 231 186
Placements en valeurs effectives	231 255 582	216 317 099
Réserve de fluctuation de valeur disponible en % des placements	0,02 %	-
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en % des placements	12,00 %	12,00 %

La manière de calculer la valeur cible de la réserve de fluctuation est définie dans le règlement sur les placements. Elle repose sur des considérations d'ordre financier et d'ordre économique et tient compte des circonstances et des pronostics actuels.

La valeur cible fixée par le Conseil de fondation en collaboration avec la société PPCmetrics AG s'élève au 31 décembre 2005, comme au cours de l'exercice précédent, à 12,0 % des placements. Ainsi, la rémunération technique de 4,0 % sur une année est garantie à une probabilité de 97,5 %. L'objectif de performance résultant de cette stratégie se chiffre à 4,0 % (exercice précédent 5,8 %) pour un potentiel de risque de 5,0 % (exercice précédent 6,5 %).

Structure des placements par catégorie de placement

Résultat net des placements

	Stratégie (en %)	Valeur au bilan	%	Résultat net	Exercice précédent
Liquidités		2 572 705	1,1 %	91 835	77 336
Obligations en CHF	55 %	100 638 134	43,5 %	1 557 314	2 076 797
Obligations en ME	15 %	45 790 156	19,8 %	3 143 253	2 182 571
Actions	20 %	64 516 760	27,9 %	17 944 054	1 807 081
Immeubles	10 %	17 737 827	7,7 %	2 342 275	–
Total des placements		231 255 582	100 %	25 078 731	6 143 785
Frais de gestion des placements				–520 611	–378 123
Résultat net des placements				24 558 120	5 765 662

Par souci de transparence et afin de permettre une comparaison avec la stratégie et avec les informations opérationnelles sur les mandats, les liquidités contenues dans les catégories de même que les revenus qu'elles génèrent ont été laissés dans leur catégorie respective. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, les catégories de placement comprennent, en date du 31.12.2005, des avoirs en banque d'un montant total de CHF 18,3 millions (CHF 20,1 millions).

Les frais de gestion de la fortune s'élevant à CHF 460 172 (CHF 281 841) sont pris en considération dans le résultat net des placements. Il s'agit notamment des coûts de transaction, des frais bancaires et des frais de dépôt et de custody. Additionné aux coûts générés par la gestion de fortune au niveau du secrétariat de la CPE, les frais totaux se chiffrent à CHF 520 611 (CHF 378 123).

Placements et instruments dérivés

	Valeur au bilan	Liquidités	Part au 31.12.2005		Engagement découlant des instruments dérivés	Engagement total	%	Exercice précédent en %
			CHF	%				
Liquidités	2 572 705	18 254 593	20 827 298	9,0 %		20 827 298	8,6 %	9,8 %
Obligations	146 428 290	–11 769 712	134 658 578	58,2 %		134 658 578	55,4 %	59,0 %
Actions	64 516 760	–6 395 654	58 121 106	25,2 %	11 855 633	69 976 739	28,8 %	31,2 %
Immeubles	17 737 827	–89 227	17 648 600	7,6 %		17 648 600	7,2 %	–
Total des placements	231 255 582		231 255 582	100 %		243 111 215	100 %	100 %

Annexe - compartiment 100

Présentation des instruments financiers dérivés conformément aux prescriptions de l'OPP2

Type de placement	Valeur boursière au 31.12.2005 CHF	Augmentant l'engagement* CHF
Total des actions matérielles	58 661 051	58 661 051
Positions dérivées sur actions		
Short calls (-)	- 340 884	
Long calls (+)		
Short puts (-)	- 199 061	11 315 688
Long puts (+)		
Total de l'exercice sous revue	58 121 106	69 976 739
Total de l'exercice précédent	56 851 485	72 359 367

* Engagements totaux, volume contractuel ouvert calculé selon les prescriptions de l'OPP2 (art. 56a, al. 7, OPP2)

Les calculs du volume contractuel ouvert pour chaque type d'instrument dérivé, effectués conformément aux prescriptions de l'OPP2, correspondent au montant total de l'opération sous-jacente et, ainsi, au prix d'exercice des valeurs de base en question. L'obligation de couverture selon l'art. 56, al. 3, OPP2 signifie que, pour les instruments dérivés à droit d'achat (long call) ou à obligation d'achat (short put), il faut pouvoir disposer à tout moment des liquidités nécessaires ou être en mesure de se les procurer. Ces obligations augmentant l'engagement s'élevaient à la fin de l'exercice à CHF 11 315 688 (CHF 14 545 354). Les liquidités nécessaires à la prise en charge des placements de base au moment voulu sont à disposition.

Pour les instruments dérivés avec droit de livraison (long put) ou avec obligation de livraison (short call) d'un placement de base, les liquidités doivent être disponibles en tout temps. Dans ce cas également, les capitaux de base nécessaires se trouvent à disposi-

tion dans le dépôt pour répondre à l'engagement. Le volume des contrats d'obligations de livraison (short call) se montait à CHF 9 238 718 (CHF 8 637 164) au jour de la clôture.

Securities Lending (prêts de titres)

Lors de la clôture du bilan, la CPE avait prêté des titres (actions: CHF 34 266 867, obligations: CHF 51 371 406) d'un montant total de CHF 85 638 273 (CHF 81 831 835) au Credit Suisse pour un certain temps prédéfini. Le prêt de titres a généré, au cours de l'exercice sous revue, des revenus à hauteur de CHF 46 305 (CHF 52 768), qui se retrouvent sous les différentes positions de placement correspondantes.

Commentaires au sujet des placements auprès d'entreprises affiliées

Il n'existe aucun placement auprès des entreprises affiliées.

VII) Explications relatives au bilan et au compte d'exploitation (en CHF)

Les chiffres se rapportent à la colonne «annexe, chiffre» du bilan et du compte d'exploitation.

1 Avoirs liquides

Les avoirs liquides, ou actifs disponibles, à hauteur de CHF 2 572 705 (CHF 2 686 373) selon le bilan, sont disponibles à court terme et servent à couvrir les affaires courantes. Les liquidités contenues dans les dépôts d'actions et d'obligations et s'élevant à CHF 18 254 593 (CHF 20 068 626) sont indispensables en raison de la nécessité de couvrir les obligations d'achat (short put).

2 Placements

Les placements sont structurés en fonction de la stratégie de placement et de la mise en œuvre qui en découle avec les différents mandats selon les catégories. Ces mandats incluent également les liquidités détenues par les gestionnaires de fortune correspondants de même que les intérêts courus. De plus amples informations sont données au chapitre VI de l'annexe, à partir de la page 20.

3 Actifs de régularisation et créances

Au jour de référence, le poste «actifs de régularisation» était vide. Cette position comprend en outre des créances qui ne peuvent pas être affectées aux placements.

	31.12.2005	31.12.2004
	CHF	CHF
Débiteurs de cotisations	585 841	128 233
Avoirs sur impôts anticipés et impôts à la source	272 493	88 557
Total des actifs de régularisation et créances	858 334	216 790

4 Engagements

	31.12.2005	31.12.2004
	CHF	CHF
Finances d'entrée obtenues par avance	–	77 502
Prestations de sortie en suspens	397 302	1 057 117
Créditeurs divers	254 320	236 506
Prêt d'assainissement de la CPE Caisse Pension Energie	–	2 608 055
Total des engagements	651 622	3 979 180

Le prêt d'assainissement octroyé à la CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 100 par la CPE Caisse Pension Energie a été remboursé dans sa totalité, intérêts compris, au cours de l'exercice sous revue. Etant donné que l'autorité de surveillance avait exigé l'année dernière que le prêt soit inscrit au passif, le prêt ne pouvait plus remplir l'office pour lequel il avait été octroyé, à savoir agir en tant que mesure d'assainissement.

5 Réserve de cotisations des employeurs

La réserve de cotisations des employeurs, d'un montant de CHF 1 777 192 (CHF 1 899 031), se compose pour l'essentiel des versements effectués par les employeurs pour bénéficier d'un rabais sur les primes de risque (pas de rémunération, comme l'exercice précédent) et financer des départs à la retraite anticipés et planifiés (rémunération de 2%, exercice précédent 1%).

6 Capital de prévoyance des assurés actifs

De plus amples informations se trouvent au chapitre V de l'annexe (page 17).

7 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

De plus amples informations se trouvent au chapitre V de l'annexe (page 19).

8 Total des moyens de la fondation

Afin de couvrir les risques spécifiques aux marchés financiers présentés par les placements réalisés conformément à la stratégie actuelle, il convient de constituer des réserves de fluctuation de valeur à hauteur de 12% de la fortune, c'est-à-dire d'un montant de CHF 27,8 millions (CHF 26 millions). En date de la clôture du bilan, le niveau de la réserve de fluctuation de valeur s'établissait à CHF 0,05 million (découvert de CHF 16,3 millions).

Conformément aux principes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26, la couverture s'élevait à CHF 149 729 (découvert de CHF 16 273 134) au 31 décembre 2005, tandis que le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 s'élevait, quant à lui, à 100,07% (92,87%).

Annexe – compartiment 100

9 Versements et cotisations ordinaires et autres versements et cotisations

	2005 CHF	2004 CHF
Cotisations d'épargne des salariés, plans de base	2 273 982	2 285 337
Cotisations de risque des salariés, plans de base	511 315	487 870
Cotisations d'épargne des salariés, plan complémentaire «Bonus»	900 130	785 449
Cotisations d'épargne des salariés, plan complémentaire «Epargne 60»	600 731	495 831
Total des cotisations des salariés	4 286 158	4 054 487
Cotisations d'épargne des employeurs, plans de base	2 786 474	2 835 647
Cotisations de risque des employeurs, plans de base	665 228	632 702
Cotisations d'épargne des employeurs, plan complémentaire «Bonus»	1 358 910	1 159 402
Cotisations d'épargne des employeurs, plan complémentaire «Epargne 60»	6 000	6 000
Total des cotisations des employeurs	4 816 612	4 633 751
Versements uniques «Epargne 60»	5 332 359	4 291 130
Versements uniques/sommes de rachat, salariés	222 637	55 991
Versements uniques/sommes de rachat, employeurs	–	111 240
Versements divers	188 975	–
Versements uniques/sommes de rachat	5 743 971	4 458 361

Les versements divers comprennent dans l'exercice sous revue le rachat par une entreprise (Swisspower AG) de son découvert, en raison du passage du compartiment 100 dans le compartiment 120. Les prestations de libre passage correspondantes sont comptabilisées dans le compte d'exploitation sous la position «prestations de sortie pour sorties collectives».

10 Prestations réglementaires

Les prestations ont été servies en bonne et due forme dans le cadre du règlement.

Le nombre de bénéficiaires de rentes dans le compartiment 100 s'élève à 293 (290). Les prestations en rentes se chiffrent à environ CHF 11,6 millions (CHF 11,4 millions) tandis que les prestations sous forme de capital se montent à CHF 3,2 millions (CHF 3,4 millions). Le rapport entre les assurés actifs, assurés dans les plans de base, et les bénéficiaires de rentes ne s'est pas modifié et s'établit à 1,4 comme dans l'exercice précédent.

11 Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques

De plus amples informations se trouvent au chapitre V de l'annexe (à partir de la page 17).

12 Résultat net des placements

De plus amples informations se trouvent au chapitre VI de l'annexe (pages 20 et suivantes).

13 Autres charges

La position «autres charges» comprend uniquement les intérêts versés sur le prêt d'assainissement octroyé par la CPE Caisse Pension Energie jusqu'à son remboursement.

14 Frais d'administration

Le 14 avril 2004, la CPE Fondation de prévoyance Energie a conclu avec la CPE Caisse Pension Energie un «Contrat de gestion des affaires et de prestations de services», qui règle également de manière exhaustive la question de l'indemnisation. Cette dernière s'élève à 1,0 pour mille par an (plus la TVA) sur la fortune moyenne pondérée. Pour la CPE Fondation de prévoyance Energie, compartiment 100, il en résulte durant l'exercice sous revue une charge totale de CHF 248 618 (CHF 236 505).

Ces frais ont ensuite été affectés, d'une part, au poste «frais de gestion des placements» à hauteur de CHF 60 439 (CHF 96 281) et, d'autre part, au poste «frais d'administration» à hauteur de CHF 188 179 (CHF 140 224), conformément à la clé de répartition effective des charges réelles au sein de la CPE Caisse Pension Energie. Sont également compris dans ce montant des frais de marketing d'un montant de CHF 13 475 (CHF 7 545). En revanche, des recettes provenant de commissions de perception pour les impôts à la source ont été déduites des frais d'administration à raison de CHF 3 940 (CHF 757).

15 Excédent de recettes

L'excédent de recettes résultant après déduction des frais d'administration et du renforcement des bases actuarielles et se chiffrant à CHF 16 322 863 élimine le report de pertes et est affecté à la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur.

VIII) Obligations imposées par l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a émis aucune restriction.

IX) Autres informations en relation avec la situation financière

La CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 100 – présente, comme l'on sait, un degré de couverture égal à 100,07 % (92,87 %). Eu égard à la situation légale actuelle, le chemin choisi pour assurer l'équilibre financier de la caisse consiste en une rémunération relativement faible de 1 % sur le capital d'épargne des assurés actifs. Aucune autre mesure n'est prévue pour l'instant. Les comptes comprennent des prêts d'assainissement qui ont été consentis durant l'exercice 2003 par quatre entreprises affiliées. Ces prêts courent jusqu'au 31 décembre 2007 et sont remboursables sous conditions, c'est-à-dire que le remboursement devra se faire entièrement ou partiellement lorsque le degré de couverture de la CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 100 – excédera de nouveau 100 % de manière durable. Il en résulte donc un engagement éventuel d'un montant de CHF 2 110 000.

X) Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement digne d'être mentionné n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Bilan au 31 décembre 2005 – compartiment 120

Actif	Annexe chiffre	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Avoirs liquides	1	109 552 355	21 700 267
Obligations	2	476 753 314	468 803 935
Actions	2	1 180 091 013	946 340 146
Placements alternatifs	2	44 917 720	36 036 073
Hypothèques	2	188 756 533	200 134 931
Immeubles	2	261 739 792	244 032 490
Total des placements		2 261 810 727	1 917 047 842
Actifs de régularisation et créances	3	3 570 643	2 531 641
Total		2 265 381 370	1 919 579 483

Passif	Annexe chiffre	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Engagements	4	21 004 833	14 155 126
Passifs de régularisation		1 021 982	922 231
Réserve de cotisations des employeurs	5	11 283 294	10 805 578
Capital de prévoyance des assurés actifs	6	988 513 529	902 447 387
Capital de prévoyance des employeurs	7	888 196 225	855 486 425
Total des capitaux de prévoyance		1 876 709 754	1 757 933 812
Réserve de fluctuation de valeur		107 011 446	80 000 085
Excédent de recettes		248 343 136	27 011 361
Total des avoirs de la fondation	8	355 354 582	107 011 446
Fonds libres des entreprises affiliées	9	6 925	28 751 290
Total		2 265 381 370	1 919 579 483



Andreas Ragetti (44), électricien de réseau responsable de l'entretien des installations de Flims Electric AG: «Je suis content d'être assuré auprès de la CPE Fondation de prévoyance Energie. Cela me donne de bonnes perspectives pour l'avenir.»

Compte d'exploitation – compartiment 120

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005

Domaine des assurances	Annexe chiffre	2005 CHF	2004 CHF
Cotisations des salariés		17 530 655	13 448 552
Cotisations des employeurs		33 595 110	26 354 280
déduction faite des prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs		- 31 150	- 577 296
Versements uniques/sommes de rachat		31 347 280	62 940 938
Versements sur la réserve de cotisations des employeurs		400 000	10 910 698
Versements/cotisations ordinaires et autres versements/cotisations	10	82 841 895	113 077 172
Prestations de libre passage apportées		17 334 839	23 820 915
Sommes de rachat pour affiliations collectives		21 349 812	1 382 149 999
Paiements de versements anticipés EPL/divorce		429 771	100 000
Prestations d'entrée	11	39 114 422	1 406 070 914
Afflux de cotisations et prestations d'entrée		121 956 317	1 519 148 086
Rentes de vieillesse		- 63 429 174	- 47 833 224
Rentes de survivants		- 13 391 386	- 10 329 884
Rentes d'invalidité		- 2 764 819	- 2 358 398
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite		- 6 834 967	- 19 743 329
Prestations sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité		- 700 872	- 107 367
Prestations réglementaires	12	- 87 121 218	- 80 372 202
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 13 145 529	- 12 996 452
Versements anticipés EPL/divorce		- 5 248 336	- 5 161 834
Prestations de sortie		- 18 393 865	- 18 158 286
Départs de fonds pour prestations et versements anticipés		- 105 515 083	- 98 530 488
Constitution de capital de prévoyance pour les assurés actifs		- 45 306 708	- 687 554 174
Constitution de capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		- 32 709 800	- 704 897 733
Rémunération du capital d'épargne		- 34 344 069	- 25 929 410
Rémunération des fonds libres des entreprises affiliées		- 696 475	- 834 405
Constitution de provisions techniques		- 6 415 365	- 15 125 685
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs		- 108 866	- 63 191
Constitution de la réserve de cotisations des employeurs		- 368 850	- 10 333 402
Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques	13	- 119 950 133	- 1 444 738 000
Cotisations au fonds de garantie		- 532 537	- 479 244
Résultat net du domaine des assurances (report)		- 104 041 436	- 24 599 646

Autres charges et produits	Annexe chiffre	2005 CHF	2004 CHF
Résultat net du domaine des assurances (report)		- 104 041 436	- 24 599 646
Liquidités		928 347	1 565 797
Obligations		18 571 160	7 788 521
Actions		305 151 165	16 899 737
Placements alternatifs		5 163 070	- 904 086
Hypothèques		5 045 021	4 816 896
Immeubles		21 453 739	26 239 042
Résultat des placements		356 312 502	56 405 907
Frais de gestion de fortune		- 2 173 948	- 3 833 500
Résultat net du domaine des placements	14	354 138 554	52 572 407
Frais d'administration	15	- 1 753 982	- 961 400
Excédent de produits	16	248 343 136	27 011 361

Annexe - compartiment 120

Les comptes annuels relatifs au compartiment 120 font partie intégrante des comptes annuels de la CPE Fondation de prévoyance Energie.

Vous trouvez ci-après les informations et les données spécifiques afférant au compartiment 120. La numérotation suit la structure prévue dans les règles de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Pour ce qui est des faits et des chiffres concernant l'ensemble de la fondation, veuillez vous référer à l'annexe aux comptes annuels de l'ensemble de la fondation (pages 46 et suivantes).

II) Portefeuille des assurés, informations actuarielles

Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	31.12.2005	31.12.2004
Assurés actifs dans les plans de base		
Hommes	2 848	2 644
Femmes	487	459
Total des assurés actifs	3 335	3 103
Bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse		
Hommes	1 110	1 085
Femmes	99	90
Rentes d'invalidité		
Hommes	70	72
Femmes	14	15
Rentes de conjoint	485	468
Rentes d'enfant	55	65
Total des bénéficiaires de rentes	1 833	1 795

En ce qui concerne les assurés actifs dans les plans de base, la valeur moyenne des salaires assurés se monte à CHF 70 270 (CHF 70 131) en 2005. L'âge moyen des hommes s'élève à 45,4 (45,5) ans, tandis que celui des femmes s'établit à 44,5 (44,4) ans. La moyenne des rentes d'invalidité et de vieillesse, quant à elle, se chiffre à CHF 49 550 (CHF 49 117).

**IV) Principes régissant l'évaluation et
la présentation des comptes, continuité**

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes, qui valent de manière générale pour l'ensemble de la CPE, se trouvent dans l'annexe aux comptes annuels en chiffres cumulés (page 48) et n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

**V) Risques actuariels/couverture des risques/degré
de couverture**

Genre de la couverture des risques, réassurances

Les risques sont assumés par la caisse. Dans le domaine des risques d'invalidité, un pool de risques est constitué avec le compartiment 100.

**Evolution des avoirs de vieillesse y compris le renforcement des bases actuarielles
de 2,5 % (2,0 %) - compartiment 120**

	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Avoirs de vieillesse	964 403 443	884 752 666
Renforcement des bases actuarielles	24 110 086	17 694 721
Total du capital de prévoyance des assurés actifs	988 513 529	902 447 387

Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs – compartiment 120

	CHF
Etat au 1.1.2005	902 447 387
déduction faite du renforcement au 1.1.2005	- 17 694 721
déduction faite du complément sur la prestation minimale LFPL	- 16 638
Cotisations d'épargne des salariés	14 975 660
Cotisations d'épargne des employeurs	29 684 382
Versements uniques/sommes de rachat des assurés actifs	18 270 825
Apport de prestations de libre passage	17 334 839
Sommes de rachat pour affiliations collectives	15 152 230
Paiements de versements anticipés EPL/divorce	429 771
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 13 145 529
Versements anticipés EPL/divorce	- 5 248 336
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite	- 6 834 967
Dissolution en raison de retraite, décès ou invalidité	- 25 295 529
Rémunération du capital d'épargne	34 344 069
majoré du complément sur la prestation minimale LFPL	-
majoré du renforcement au 31.12.2005	24 110 086
Etat au 31.12.2005	988 513 529

Annexe - compartiment 120

Le Conseil de fondation décide du montant de la rémunération des avoirs d'épargne compte tenu de la situation financière et des circonstances qui prévalent sur le marché des capitaux. Les avoirs d'épargne ont été rémunérés comme l'année précédente à hauteur de 4,0 % au cours de l'exercice sous revue.

Evolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes – compartiment 120

	2005 CHF	2004 CHF
Etat de la réserve mathématique au 1 ^{er} janvier	855 486 425	150 588 692
Augmentation de la réserve mathématique	32 709 800	704 897 733
Total de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes au 31 décembre	888 196 225	855 486 425

La réserve mathématique des bénéficiaires de rentes a été rémunérée à hauteur de 4,0% durant l'exercice sous revue et a fait l'objet d'un renforcement s'élevant à 2,5% (2,0%) en raison de l'augmentation de l'espérance de vie.

Ventilation de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes selon le genre de la rente

	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Rentes de vieillesse	683 365 636	662 547 785
Rentes de conjoint	132 793 612	124 998 794
Rentes d'enfant	2 321 212	2 529 839
Rentes d'invalidité	41 841 252	42 544 179
Rentes limitées dans le temps	6 211 190	6 091 584
Renforcement des bases actuarielles	21 663 323	16 774 244
Total de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	888 196 225	855 486 425

Bases et hypothèses, expertise actuarielle

Les calculs actuariels reposent sur les bases LPP 2000. Du fait de l'augmentation continue de l'espérance de vie, la provision pour le renforcement a été portée de 2,0% à 2,5% au cours de

l'exercice sous revue, tant pour les assurés actifs que pour les bénéficiaires de rentes.

Le bilan actuariel est établi chaque année par l'actuaire-conseil.

Degré de couverture en vertu de l'art. 44 OPP2

	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Réserve mathématique nécessaire	1 876 709 754	1 757 933 812
Fortune nette disponible pour les engagements actuariels*	2 232 064 336	1 864 945 258
Degré de couverture	118,93 %	106,09 %

* Fortune (somme au bilan) déduction faite des engagements envers les tiers

L'amélioration notable du degré de couverture par rapport à l'exercice précédent repose surtout sur le résultat supérieur à la moyenne des placements des capitaux et au bon cours des risques, très réjouissant.

VI) Placement de la fortune

Organisation des activités de placement, règlement sur les placements

En vertu de l'article 2 du règlement intérieur, le Conseil de fondation de la CPE Fondation de prévoyance Energie veille à ce que tous les fonds de la CPE Fondation de prévoyance Energie soient placés et gérés conformément à la stratégie de placement qu'il a définie. En tant qu'organe suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité du placement de la fortune sur le moyen et le long terme. Il a fixé l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des services chargés de cette gestion dans un règlement sur les placements.

Règlement sur les placements:	17 février 2003
Contrôleur des placements:	PPCmetrics AG, Zurich
Contrôleur de la gestion immobilière:	Wüest & Partner AG, Zurich
Global Custodian:	Credit Suisse Asset Management AG, Zurich
Mandats de gestion de fortune:	aucun

Stratégie de placement au sein du compartiment 120

	Stratégie %	Marge de manœuvre tactique %
Liquidités	2	0,0– 5,0
Obligations	25	17,5–32,5
Actions	50	35,0–65,0
Placements alternatifs	3	0,0– 5,0
Hypothèques	10	5,0–15,0
Immeubles	10	5,0–15,0

La marge de manœuvre tactique pour les monnaies étrangères s'étend de 30 % à 80 %. Selon les critères de l'OPP2, 54,4 % (51,3 %) des placements totaux étaient investis le 31.12.2005 dans des mon-

naies étrangères. Sur ces 54,4 % (51,3 %), la majeure partie était investie dans des actions en monnaies étrangères. Au jour de la clôture, la part des valeurs réelles s'élevait à 65,1 % (64,9 %).

Annexe – compartiment 120

Recours aux possibilités d'extension avec résultats du rapport (art. 59 OPP2)

Pour le compartiment 120, la Fondation de prévoyance fait usage des possibilités d'extension au sens de l'art. 59 OPP2. La stratégie de placement à long terme a été avalisée par le Conseil de fondation lors de la séance du 13 décembre 2004 et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005.

En prenant sa décision, le Conseil de fondation a volontairement adopté une stratégie à long terme, qui permet un dépassement de certaines des quotes-parts maximales prévues par l'OPP2. Au jour de la clôture du bilan, il s'agissait des quotes-parts suivantes:

Actions: art. 54g: 25 % au max. d'actions étrangères
art. 55c: 50 % au max. d'actions

Monnaies étrangères: art. 55e: 30 % au max. de monnaies étrangères

En vertu de l'art. 59 OPP2, une justification de dérogation a été rédigée, précisant les principales raisons d'un tel choix stratégique:

– Les actions présentent le plus grand potentiel d'augmentation de la valeur à long terme et constituent une catégorie de placement adéquate pour sauvegarder le pouvoir d'achat des rentes actuelles et futures.

- Compte tenu de l'intégration économique et de la mondialisation croissantes, il n'est plus approprié de distinguer entre les placements en actions suisses et étrangères.
- Les fluctuations de valeur potentielles liées à la quote-part élevée de monnaies étrangères sont acceptées consciemment pour atteindre à moyen et à long terme une rentabilité optimale et adaptée au profil de risque de la fondation.
- La gestion du patrimoine et, de ce fait, celle des actions et des obligations est assurée par des spécialistes internes, ce qui garantit une gestion professionnelle de la fortune de la fondation. Les directives définies, quant à elles, assurent une diversification suffisante et une bonne répartition des risques entre actions et obligations.
- L'opportunité de la stratégie de placement et ses principes font l'objet d'un contrôle régulier.

En plus du contrôle interne, la société PPCmetrics AG de Zurich est mandatée pour procéder à des contrôles trimestriels en qualité de conseillère externe.

Le Conseil de fondation et le contrôleur des placements (PPCmetrics AG) sont unanimement de l'avis que le but d'assurer la prévoyance n'est mis en danger ni à moyen terme ni à long terme par le dépassement, dans le cadre de la présente stratégie, des limites de placement définies par l'OPP2.

Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2005	2004
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 1 ^{er} janvier	107 011 446	35 338 656
Réduction du degré de couverture en relation avec l'affiliation collective	–	–27 917 715
Rachat dans la réserve de fluctuation de valeur en relation avec l'affiliation collective	–	72 579 144
Excédent de produits	248 343 136	27 011 361
Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	355 354 582	107 011 446
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	452 362 145	383 409 568
Déficit de réserve	–97 007 563	–276 398 122
Placements en valeurs effectives	2 261 810 727	1 917 047 842
Réserve de fluctuation de valeur disponible en % des placements	15,71 %	5,58 %
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en % des placements	20,00 %	20,00 %

La manière de calculer la valeur cible de la réserve de fluctuation est définie dans le règlement sur les placements. Elle repose sur des considérations d'ordre financier et d'ordre économique et tient compte des circonstances et des pronostics actuels.

La valeur cible fixée par le Conseil de fondation en collaboration avec la société PPCmetrics AG s'élève au 31 décembre 2005,

comme au cours de l'exercice précédent, à 20,0% des placements. Ainsi, la rémunération technique de 4% sur une année est garantie à une probabilité de 97,5%. L'objectif de rentabilité résultant de cette stratégie se chiffre à 5,4% (exercice précédent 7,2%) pour un potentiel de risque de 10,1% (exercice précédent 10,2%).

Structure des placements par catégorie de placement

Résultat net des placements

	Stratégie (en %)	Valeur au bilan	%	Résultat net	Exercice précédent
Liquidités	2%	109 552 355	4,8%	928 347	1 565 797
Obligations	25%	476 753 314	21,1%	18 571 160	7 788 521
Actions	50%	1 180 091 013	52,2%	305 151 165	16 899 737
Placements alternatifs	3%	44 917 720	2,0%	5 163 070	-904 086
Hypothèques	10%	188 756 533	8,3%	5 045 021	4 816 896
Immeubles	10%	261 739 792	11,6%	21 453 739	26 239 042
Total des placements		2 261 810 727	100%	356 312 502	56 405 907
Frais de gestion des placements				-2 173 948	-3 833 500
Résultat net des placements				354 138 554	52 572 407

Par souci de transparence et afin de permettre une comparaison avec la stratégie et avec les informations opérationnelles sur les mandats, les liquidités contenues dans les catégories de même que les revenus qu'elles génèrent ont été laissés dans leur catégorie respective. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, les catégories de placement comprennent, en date du 31.12.2005, des avoirs en banque d'un

montant total de CHF 46,3 millions (CHF 17,8 millions). Les frais de gestion de la fortune s'élevant à CHF 1 610 176 (CHF 3 170 144) sont pris en considération dans le résultat net des placements. Il s'agit notamment des coûts de transaction, des frais bancaires et des frais de dépôt et de custody. Additionné aux coûts générés par la gestion de fortune au niveau du secrétariat de la CPE, les frais totaux se chiffrent à CHF 2 173 948 (CHF 3 833 500).

Placements et instruments dérivés

	Valeur au bilan	Liquidités	Part au 31.12.2005		Engagements découlant des instruments dérivés	Engagement total	%	Exercice précédent en %
			CHF	%				
Liquidités	109 552 355	46 315 529	155 867 884	6,9%	155 867 884	6,7%	2,0%	
Obligations	476 753 314	-808 204	468 671 273	20,7%		468 671 273	20,2%	23,2%
Actions	1 180 091 013	-30 111 241	1 149 979 772	50,8%	63 753 470	1 213 733 242	52,2%	51,1%
Placements alternatifs	44 917 720	-2 787 683	42 130 037	1,9%		42 130 037	1,8%	1,8%
Hypothèques	188 756 533	-4 692 884	184 063 649	8,1%		184 063 649	7,9%	9,8%
Immeubles	261 739 792	-641 680	261 098 112	11,6%		261 098 112	11,2%	12,1%
Total des placements	2 261 810 727		2 261 810 727	100%		2 325 564 197	100%	100%

Annexe - compartiment 120

Présentation des instruments financiers dérivés conformément aux prescriptions de l'OPP2

Type de placement	Valeur boursière au 31.12.2005 CHF	Augmentant l'engagement* CHF
Total des actions matérielles	1 154 817 045	1 154 817 045
Positions dérivées sur actions		
Short calls (-)	- 3044 089	
Long calls (+)		
Short puts (-)	- 1 793 184	58 916 197
Long puts (+)		
Total de l'exercice sous revue	1 149 979 772	1 213 733 242
Total de l'exercice précédent	935 507 284	1 025 390 727

* Engagements totaux, volume contractuel ouvert calculé selon les prescriptions de l'OPP2 (art. 56a, al. 7, OPP2)

Les calculs du volume contractuel ouvert pour chaque type d'instrument dérivé, effectués conformément aux prescriptions de l'OPP2, correspondent au montant total de l'opération sous-jacente et, ainsi, au prix d'exercice des valeurs de base en question. L'obligation de couverture selon l'art. 56, al. 3, OPP2 signifie que, pour les instruments dérivés à droit d'achat (long call) ou à obligation d'achat (short put), il faut pouvoir disposer à tout moment des liquidités nécessaires ou être en mesure de se les procurer. Ces obligations augmentant l'engagement s'élevaient à la fin de l'exercice à CHF 58 916 197 (CHF 84 789 466). Les liquidités nécessaires à la prise en charge des placements de base au moment voulu sont à disposition.

Pour les instruments dérivés avec droit de livraison (long put) ou avec obligation de livraison (short call) d'un placement de base, les

liquidités doivent être disponibles en tout temps. Dans ce cas également, les capitaux de base nécessaires se trouvent à disposition dans le dépôt pour répondre à l'engagement. Le volume des contrats d'obligations de livraison (short call) se montait à CHF 78 423 290 (CHF 47 709 030) au jour de la clôture.

Securities Lending (prêts de titres)

Lors de la clôture du bilan, la CPE avait prêté des titres (actions: CHF 195 396 022, obligations: CHF 159 009 560) d'un montant total de CHF 354 405 582 (CHF 381 500 139) au Credit Suisse pour un certain temps prédéfini. Le prêt de titres a généré, au cours de l'exercice sous revue, des revenus à hauteur de CHF 456 975 (CHF 209 227), qui se retrouvent sous les différentes positions de placement correspondantes.

Commentaires au sujet des placements auprès d'entreprises affiliées

Il n'existe aucun placement auprès des entreprises affiliées.

VII) Explications relatives au bilan et au compte d'exploitation (en CHF)

Les chiffres se rapportent à la colonne «annexe, chiffre» du bilan et du compte d'exploitation.

1 Avoirs liquides

Les avoirs liquides, ou actifs disponibles, à hauteur de CHF 109 552 355 (CHF 21 700 267) selon le bilan, sont disponibles à court terme et servent à couvrir les affaires courantes de même que la vente d'obligations échues en janvier 2006. Les liquidités contenues dans les dépôts d'actions et d'obligations et s'élevant à CHF 46 315 529 (CHF 17 800 734) sont indispensables en raison de la nécessité de couvrir les obligations d'achat (short put).

2 Placements

Les placements sont structurés en fonction de la stratégie de placement et de la mise en œuvre qui en découle avec les différents mandats selon les catégories. Ces mandats incluent également les liquidités détenus par les gestionnaires de fortune correspondants de même que les intérêts courus. De plus amples informations sont données au chapitre VI de l'annexe, à partir de la page 35.

Le poste «placements alternatifs» se compose de fonds de couverture (hedge funds) à hauteur de CHF 23 775 905 (CHF 27 972 692) ainsi que d'un programme de capital-risque (private equity). Le volume de souscription de ce programme s'établit au total à EUR 60,0 millions (EUR 30,0 millions) ou CHF 93,27 millions. Jusqu'à présent, CHF 17 790 162 (CHF 9 638 871) (versements déduction faite des remboursements) ont pu être investis dans ce programme. La valeur d'inventaire nette (net asset value) se chiffre à CHF 18 354 132 (CHF 8 056 318). Par ailleurs, le poste «placements alternatifs» comprend aussi des liquidités d'un montant total de CHF 2 787 683 (CHF 7 063).

3 Actifs de régularisation et créances

Outre les actifs de régularisation, cette position comprend également des créances qui ne peuvent pas être affectées aux placements.

	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Débiteurs de cotisations	1 550 622	774 603
Débiteurs sur immeubles	777 392	639 885
Avoirs sur impôts anticipés et impôts à la source	1 242 629	910 131
Actifs de régularisation	–	207 022
Total des actifs de régularisation et créances	3 570 643	2 531 641

Annexe – compartiment 120

4 Engagements

	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Finances d'entrée obtenues par avance	15 729 071	1 115 247
Prestations de sortie en suspens	1 309 235	9 943 580
Créditeurs divers	3 966 527	3 096 299
Total des engagements	21 004 833	14 155 126

Les finances d'entrée obtenues par avance appartiennent à l'entreprise Aurax AG, dont l'affiliation à la CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 120 devient effective en date du 1^{er} janvier 2006.

Les créditeurs divers se composent principalement d'engagements envers la CPE Caisse Pension Energie (frais d'administration) et des paiements d'acomptes de locataires en relation avec les frais de chauffage et les charges.

5 Réserve de cotisations des employeurs

La progression de CHF 477 716 de la réserve de cotisations des employeurs, qui s'élève ainsi à CHF 11 283 294 (CHF 10 805 578), est dû pour l'essentiel à des versements d'entreprises. Ces fonds ont été rémunérés avec un taux de 1 % (1 %) durant l'exercice sous revue.

6 Capital de prévoyance des assurés actifs

De plus amples informations se trouvent au chapitre V de l'annexe (page 33).

7 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

De plus amples informations se trouvent au chapitre V de l'annexe (page 34).

8 Total des moyens de la fondation

Afin de couvrir les risques spécifiques aux marchés financiers présentés par les placements réalisés conformément à la stratégie actuelle, il convient de constituer des réserves de fluctuation de valeur à hauteur de 20 % de la fortune, c'est-à-dire d'un montant de CHF 452,4 millions (CHF 383,4 millions). En date de la clôture du bilan, le niveau de la réserve de fluctuation de valeur s'établissait à CHF 355,4 millions (CHF 107,0 millions).

Conformément aux principes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26, la couverture s'élevait à CHF 355 354 582 (CHF 107 011 446) au 31 décembre 2005, tandis que le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 s'élevait, quant à lui, à 118,93 % (106,09 %).

9 Fonds libres des entreprises affiliées

A la suite de l'approbation, durant l'exercice sous revue, de l'affiliation collective de parties du groupe Axpo ainsi que des entreprises électriques cantonales EKZ et EKT par l'autorité de surveillance et de la soumission des décisions correspondantes aux commissions de prévoyance, les conditions préalables nécessaires à la répartition des fonds libres des entreprises affiliées étaient données.

Ces fonds, rémunérés à raison de 4 %, ont donc été redistribués, en date du 1.8.2005 et du 1.10.2005 respectivement, aux assurés actifs ayants droit en tant que versement sur leur compte de prévoyance individuel, d'une part, et aux bénéficiaires de rentes en tant qu'augmentation viagère de leur rente, d'autre part, après déduction des rachats dans le renforcement des bases actuarielles et dans le degré de couverture alors atteint.

10 Versements et cotisations ordinaires et autres versements et cotisations

	2005 CHF	2004 CHF
Cotisations d'épargne des salariés	14 975 660	11 403 316
Cotisations de risque des salariés	2 554 995	2 045 236
Total des cotisations des salariés	17 530 655	13 448 552
Cotisations d'épargne des employeurs	29 684 382	23 299 955
Cotisations de risque des employeurs	3 910 728	3 054 325
Total des cotisations des employeurs	33 595 110	26 354 280
Versements uniques/sommes de rachat, salariés	3 191 792	1 197 607
Versements uniques/sommes de rachat, employeurs	663 205	605 946 34
Versements divers	27 492 283	1 148 697
Versements uniques/sommes de rachat	31 347 280	62 940 938

Les versements divers comprennent la répartition des fonds libres des entreprises affiliées, après rémunération et déduction faite des rachats dans le renforcement des bases actuarielles et dans le degré de couverture, aux assurés actifs et aux bénéficiaires de rentes ayants droit. Pour plus de détails, veuillez vous référer au chiffre 9.

11 Prestations d'entrée – sommes de rachat pour affiliations collectives

Les sommes de rachat pour affiliations collectives ont été entièrement versées, au cours de l'exercice sous revue, par les entreprises nouvellement affiliées, selon l'énumération donnée à la page 47. Le total de CHF 21 349 812 (CHF 1 382 149 999) se compose des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes tout comme le rachat dans le renforcement des bases actuarielles et dans le taux de couverture. Le chiffre de l'exercice précédent correspond à l'affiliation de parties du groupe Axpo et des entreprises électriques cantonales EKZ et EKT à la CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 120.

12 Prestations réglementaires

Les prestations ont été servies en bonne et due forme dans le cadre du règlement.

Le nombre des bénéficiaires de rentes dans le compartiment 120 s'élève à 1 833 (1 795). Les prestations en rentes, y compris les rentes limitées dans le temps, se chiffrent à environ CHF 79,6 millions (CHF 60,5 millions) tandis que les prestations versées sous forme de capital se montent à CHF 7,5 millions (CHF 19,9 millions). Le rapport entre les assurés actifs assurés dans les plans de base et les bénéficiaires de rentes s'est légèrement amélioré et s'établit à 1,8 par rapport à 1,7 lors de l'exercice précédent.

13 Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques

De plus amples informations se trouvent au chapitre V de l'annexe (pages 33 et suivantes).

14 Résultat net des placements

De plus amples informations se trouvent au chapitre VI de l'annexe (pages 35 et suivantes).

15 Frais d'administration

Le 14 avril 2004, la CPE Fondation de prévoyance Energie a conclu avec la CPE Caisse Pension Energie un «Contrat de gestion des affaires et de prestations de services», qui règle entre autres la question de l'indemnisation de manière exhaustive. Cette dernière s'élève à 1,0 pour mille par an (plus la TVA) sur la fortune moyenne pondérée. Pour la CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 120, il en résulte durant l'exercice sous revue une charge totale de CHF 2 319 096 (CHF 1 629 468).

Ces frais ont ensuite été affectés, d'une part, au poste «frais de gestion des placements» à hauteur de CHF 563 772 (CHF 663 356) et, d'autre part, au poste «frais d'administration» à hauteur de CHF 1 755 324 (CHF 966 112), conformément à la clé de répartition effective des charges réelles au sein de la CPE Caisse Pension Energie. Sont également compris dans ce montant des frais de marketing d'un montant de CHF 125 695 (CHF 51 980). En revanche, des recettes provenant de commissions de perception pour les impôts à la source ont été déduites des frais d'administration à raison de CHF 1 342 (CHF 4 712).

16 Excédent de produits

L'excédent de produits résultant après déduction des frais d'administration et du renforcement des bases actuarielles se chiffre à CHF 248 343 136 (CHF 27 011 361) et est affecté à l'augmentation de la réserve de fluctuation de valeur.

VIII) Obligations imposées par l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a émis aucune restriction.

IX) Autres informations en relation avec la situation financière

La CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment de placement 120 présente, comme explicité plus haut, un taux de couverture de 118,93 % (106,09 %).

X) Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement digne d'être mentionné n'est survenu après la clôture de l'exercice.



René Müller (55), chef du service entretien et réparations auprès de la BEC AG à Gipf-Oberfrick AG: «Le fait d'être assuré auprès de l'une des meilleures institutions de prévoyance de notre pays me rassure.»

Bilan de la CPE Fondation de prévoyance Energie au 31 décembre 2005 en chiffres cumulés

Actif	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Avoirs liquides	112 125 060	24 386 640
Obligations	623 181 604	624 695 077
Actions	1 244 607 773	1 004 079 730
Placements alternatifs	44 917 720	36 036 073
Hypothèques	188 756 533	200 134 931
Immeubles	279 477 619	244 032 490
Total des placements	2 493 066 309	2 133 364 941
Actifs de régularisation et créances	4 428 977	2 748 431
Total	2 497 495 286	2 136 113 372

Passif	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Engagements	21 656 455	18 134 306
Passifs de régularisation	1 170 969	1 034 934
Réserve de cotisations des employeurs	13 060 486	12 704 609
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 093 913 292	1 005 100 191
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1 012 182 848	979 549 730
Total des capitaux de prévoyance	2 106 096 140	1 984 649 921
Capital de la fondation	100 000	100 000
Réserve de fluctuation de valeur	107 011 446	80 000 085
Déficit reporté à compte nouveau	- 16 273 134	- 12 893 713
Excédent de produits	264 665 999	23 631 940
Total des avoirs de la fondation	355 504 311	90 838 312
Fonds libres des entreprises affiliées	6 925	28 751 290
Total	2 497 495 286	2 136 113 372

Compte d'exploitation de la CPE Fondation de prévoyance Energie en chiffres cumulés

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005

	2005 CHF	2004 CHF
Versements/cotisations ordinaires et autres versements/cotisations	97 658 235	125 986 250
Prestations d'entrée	41 338 328	1 415 729 628
Afflux provenant des cotisations et prestations d'entrée	138 996 563	1 541 715 878
Prestations réglementaires	- 101 892 652	- 95 126 451
Prestations de sortie	- 25 990 545	- 22 394 957
Départ de fonds pour prestations et versements anticipés	- 127 883 197	- 117 521 408
Constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques	- 122 498 571	- 1 454 619 024
Cotisations versées au fonds de garantie	- 610 027	- 572 653
Résultat net du domaine des assurances	- 111 995 232	- 30 997 207
Résultat des placements	381 391 233	62 549 692
Frais de gestion de fortune	- 2 694 559	- 4 211 623
Résultat net du domaine des placements	378 696 674	58 338 069
Autres charges	- 97 222	- 2 608 055
Frais d'administration	- 1 938 221	- 1 100 867
Excédent de produits	264 665 999	23 631 940

Annexe – CPE Fondation de prévoyance Energie en chiffres cumulés

I) Principes et organisation

Forme juridique et but/enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPE Fondation de prévoyance Energie constitue une fondation ainsi qu'une institution de prévoyance en faveur du personnel aux termes du CC et de la LPP. Elle assure les prestations obligatoires et surobligatoires de la prévoyance professionnelle sous le régime de la primauté des cotisations. Au titre d'institution de prévoyance, la fondation a été enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich et porte le numéro d'ordre ZH 1347. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP.

Le but de la fondation consiste à se charger de la prévoyance professionnelle des salariés des entreprises affiliées, ainsi que de leurs proches et survivants, et à les assurer contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité ou du décès, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'application y relatives.

La fondation est en mesure de proposer des prestations de prévoyance qui vont au-delà des prestations minimales prévues dans la loi.

Acte de fondation et règlements

Acte de fondation	5 septembre 2002
Règlement	16 mars 2005
Règlement intérieur et organisationnel	16 mars 2005
Règlement sur les placements	17 février 2003
Stratégie de placement, compartiment 100	13 décembre 2004
Stratégie de placement, compartiment 120	13 décembre 2004

Au sein de la fondation, les entreprises et leurs œuvres de prévoyance ont la possibilité de choisir leur stratégie de placement parmi les compartiments proposés par la fondation. Pour chacun des compartiments, la fondation établit des comptes annuels séparés qu'elle cumule par la suite dans le cadre des comptes annuels de l'ensemble de la fondation.

Organe, experts et conseillers

Vous trouverez des informations à ce sujet à la page 10 du présent rapport annuel.

Employeurs affiliés

Le tableau que vous trouvez aux pages 54 et 55 indique, en fonction des plans de prévoyance choisis, l'ensemble des entreprises affiliées au 31.12.2005 ainsi que les destinataires des prestations.

Compartiment 100

A la fin de l'exercice sous revue, l'effectif du compartiment 100 de la CPE Fondation de prévoyance Energie comprenait 73 (62) entreprises réunissant un total de 1 830 (1 648) salariés actifs assurés dans les plans de prévoyance de base et dans les plans complémentaires ainsi que 293 (290) bénéficiaires de rentes.

Les entreprises ayant adhéré durant l'exercice 2005:

– AEW Energie AG, Aarau	Epargne 60
– Albula-Landwasser Kraftwerke AG, Baden	Epargne 60
– BEC AG, Gipf-Oberfrick	Plan Bonus
– Dorferkorporation Herisau, Herisau	Epargne 60
– Elektrizitätswerk Grindelwald AG, Grindelwald	Epargne 60
– Elektrizitätswerk Ursern, Andermatt	Epargne 60
– EOS Holding SA, Lausanne	Plan Bonus
– Gemeindewerke Rüti, Rüti	Epargne 60
– ISC AG, Olten	Epargne 60
– Neosys AG, Gerlafingen	Epargne 60

Une entreprise déjà assurée auprès de la CPE (Dynamo Energie Sàrl, Lutry – plan complémentaire «Epargne 60») présente pour la première fois au jour de la clôture des destinataires de prestations et est donc également mentionnée dans le tableau énumérant les entreprises affiliées, aux pages 54 et 55.

Compartiment 120

A la fin de l'exercice sous revue, l'effectif du compartiment 120 de la CPE Fondation de prévoyance Energie se composait de 34 (26) entreprises regroupant un total de 3 335 (3 103) assurés actifs et 1 833 (1 795) bénéficiaires de rentes.

Les entreprises ayant adhéré durant l'exercice sous revue:

- Argessa AG, Baden
- Axpo Suisse AG, Zurich
- BEC AG, Gipf-Oberfrick
- EGH Elektro-Genossenschaft Hünenberg, Hünenberg
- Groupe E Entretec SA, Fribourg
- Kraftwerk Augst AG, Augst
- Swisspower AG, Zurich
- Verkehrsbetriebe Glattal VBG, Glattbrugg

Dans le cas de l'entreprise électrique Kraftwerk Augst AG, il s'agit plus précisément d'une entreprise passée de la primauté des prestations (CPE Caisse Pension Energie) à la primauté des cotisations (CPE Fondation de prévoyance Energie), compartiment 120, tandis que l'entreprise Swisspower a transféré ses assurés du compartiment 100 au compartiment 120.

II) Effectifs des assurés

Au 31.12.2005, les effectifs de la Fondation de prévoyance s'élevaient à 5 165 (4 751) assurés actifs et 2 126 (2 085) bénéficiaires de rentes. Le tableau récapitulatif à la fin du rapport annuel présente l'ensemble des entreprises affiliées et les effectifs de leurs assurés et indique également dans quels plans de prévoyance et quel compartiment de placement ceux-ci sont assurés.

III) Plans de prévoyance et financement

Dans le cadre des plans de prévoyance de la CPE Fondation de prévoyance Energie, les prestations de vieillesse tombent sous le régime de la primauté des cotisations, alors que les prestations de risque sont versées en fonction de la primauté des prestations. Le financement des prestations est assuré dans les deux régimes grâce aux cotisations et au produit des placements.

La CPE propose à ses clients des plans de prévoyance modernes et complets, dont les prestations dépassent de loin le minimum prévu dans la LPP.

La structure en trois compartiments de placement clairement séparés permet aux entreprises affiliées de déterminer elles-mêmes les performances visées et les risques encourus en sélectionnant la stratégie de placement qui leur convient. Sur les trois compartiments existants, deux sont actuellement actifs: le compartiment 100 et le compartiment 120.

Le compartiment 100 propose également les plans complémentaires «Bonus» (assurance des parts variables du salaire) et «Épargne 60» (pour les retraites anticipées). Ces plans sont accessibles à l'ensemble des assurés actifs de la CPE Fondation de prévoyance Energie et de la CPE Caisse Pension Energie (primauté des prestations).

Annexe – CPE Fondation de prévoyance Energie en chiffres cumulés

IV) Principes régissant l'évaluation et la présentation des comptes, continuité

Confirmation relative à la présentation des comptes conforme aux normes Swiss GAAP RPC 26

Ces comptes annuels sont conformes aux prescriptions des normes Swiss GAAP RPC 26.

Principes de comptabilité et d'évaluation

Les placements réalisés ainsi que les résultats obtenus sont présentés en fonction des catégories de chaque stratégie de placement.

Les mandats internes et externes sont, eux aussi, gérés et surveillés selon ces mêmes catégories. Par conséquent, la fondation impute désormais à chaque catégorie de placement – ou mandat – les avoirs liquides qui en font partie ainsi que les produits de ces derniers. Fidèle au principe de la juste valeur, la fondation comptabilise les intérêts courus dans la catégorie de placement (obligations, hypothèques) qui les a engendrés. Pour se conformer à la présentation des comptes de Swiss GAAP RPC 26, la fondation a également intégré dans la position «actifs de régularisation», ainsi élargie, des créances ne correspondant pas directement à des placements.

Principes d'évaluation

Avoirs liquides, créances et engagements	Valeur nominale
Titres (fonds et fondations de placement compris)	Valeur cotée, intérêts courus inclus pour les titres à taux fixe
Placements alternatifs	Dernière valeur d'inventaire nette (net asset value) connue, incluant les flux financiers qui se sont produits entre-temps
Hypothèques	Valeur nominale moins les corrections de valeur nécessaires pour des raisons de comptabilité
Immeubles	Méthode d'estimation adaptée à l'objet. Méthode de comparaison si des objets ou paramètres semblables sont disponibles, sinon calcul de la valeur productive
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Calculés par les spécialistes de la prévoyance professionnelle
Réserve de fluctuation de valeur nécessaire	Approche d'économie financière

Toutes les positions libellées en monnaies étrangères sont converties en francs suisses de façon homogène, aux taux de change valables le jour du bilan.

V) Informations actuarielles

La fondation supporte elle-même tous les risques actuariels. Elle effectue les calculs actuariels en se fondant sur les principes LPP 2000. Chaque année, l'actuaire-conseil, expert en prévoyance professionnelle, établit un bilan actuariel. Le taux d'intérêts technique se monte à 4%. Pour répondre à l'augmentation de l'espérance de vie, la caisse a porté les provisions destinées à renforcer ses bases actuarielles de 2,0% à 2,5% durant l'exercice sous revue. A l'âge de 65 ans, le taux de conversion se situe à 6,8%. Pendant l'exercice sous revue, la caisse a pu maintenir le rabais de 33 $\frac{1}{3}$ % accordé sur les cotisations de risque dans tous les compartiments.

Des informations plus détaillées figurent dans la présentation de chaque compartiment.

VI) Placements des capitaux et de la fortune

En vertu de l'article 2 du règlement intérieur, le Conseil de fondation de la CPE Fondation de prévoyance Energie veille à ce que tous les fonds de la CPE Fondation de prévoyance Energie soient placés et gérés conformément à la stratégie qu'il a lui-même définie. Il est notamment responsable de la conduite des affaires, de la nomination et de l'organisation du secrétariat de même que de la supervision de celui-ci ainsi que de l'attribution des compétences. Les compétences sont définies dans les différents cahiers de charges. En sus des contrôles internes, un cabinet externe de conseil, PPCmetrics AG, Zurich, a été chargé de procéder à un contrôle trimestriel.

La fondation de prévoyance propose trois stratégies de placement qui présentent des profils de risque et de rentabilité différents. En fonction de leur taux de couverture, les entreprises affiliées ont la possibilité de choisir la stratégie qui leur convient. Pour le moment, seules les stratégies de placement 100 et 120 sont actives, à savoir depuis mai 2000 et janvier 2003 respectivement.

Pour de plus amples informations à ce sujet et pour des détails sur les placements effectués, veuillez vous référer à l'annexe des différents compartiments (à partir des pages 20 et 35 respectivement).

VII) Explications relatives au bilan et au compte d'exploitation

Dans le but de fournir des informations circonstanciées, les commentaires détaillés se trouvent dans les annexes de chaque compartiment, à la page 25 pour le compartiment 100 et à la page 39 pour le compartiment 120.

VIII) Obligations imposées par l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a émis aucune restriction.

IX) Autres informations en relation avec la situation financière

Les comptes consolidés ne sont pas essentiels à la bonne évaluation de la situation financière de la fondation. Il faut en revanche être conscient du fait que la CPE Fondation de prévoyance Energie se compose de deux compartiments de placement entièrement autonomes, les compartiments 100 et 120.

Le compartiment 100 présente un engagement éventuel à hauteur de CHF 2 110 000 résultant de prêts d'assainissement consentis par des entreprises affiliées et remboursables sous certaines conditions. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à la page 27 du rapport du compartiment en question.

X) Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement digne d'être mentionné n'est survenu après la clôture de l'exercice.



Elisabete Coelho (22), réceptionniste auprès du Groupe E Entretec SA, à Corminboeuf FR: «Je trouve que la CPE est une bonne caisse. Jusqu'à présent, je n'ai entendu dire que de bonnes choses au sujet de cette fondation de prévoyance.»

Rapport de l'organe de révision à l'attention du Conseil de fondation de la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie, Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié quant à leur légalité les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), la gestion et le placement des capitaux ainsi que les comptes de vieillesse de la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie, compartiments 100 et 120, pour l'exercice bouclé au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion des affaires et du placement de la fortune de même que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation, tandis que notre mission consiste à vérifier ces postes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses des réviseurs de comptes. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser le contrôle de telle manière que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les différents postes et les indications des comptes annuels en procédant à des analyses et à des examens par sondage. En outre, nous avons apprécié la manière selon laquelle les règles déterminantes relatives à la tenue de la comptabilité, à la présentation des comptes et au placement de la fortune ont été appliquées tout comme les décisions significatives en matière d'évaluation et la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion des affaires consiste à juger si les prescriptions légales et réglementaires en matière d'organisation, de gestion, de prélèvement des cotisations et de versement des prestations ainsi que les prescriptions

relatives à l'intégrité en matière de gestion de fortune sont effectivement respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour notre jugement.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et le placement de la fortune ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sans apporter de réserve à notre rapport, nous tenons à faire remarquer que le bilan de la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie, bouclé au 31 décembre 2005, comporte, au poste «placements alternatifs», des placements en fonds de couverture (hedge funds) et en capital-risque (private equity) appréciés à leur juste valeur (fair value). Le montant en question s'élève à un total de CHF 44 917 720 et correspond à 2,0% des placements totaux. Compte tenu de la difficulté d'apprécier la valeur de tels placements pour lesquels il n'existe pas de marché liquide, la fair value peut différer de la valeur effectivement réalisable sur le marché.

PricewaterhouseCoopers AG

Rolf Birrer Jürg Treichler

Zurich, le 10 avril 2006

Glossaire

Avoirs de vieillesse

Somme des bonifications annuelles de vieillesse et des autres versements et sommes de rachat, plus leurs intérêts. Aux termes de la LPP, le montant des bonifications de vieillesse dépend de l'âge et s'exprime en pour-cent du salaire assuré.

Benchmark ou indice de référence

Grandeur ou mesure de référence permettant d'évaluer la performance (le rendement) d'un placement, d'une catégorie de placements ou d'un portefeuille. Exemples: les indices d'actions ou d'obligations, qui permettent d'apprécier l'évolution des cours des actions ou des obligations sur les marchés boursiers.

Caisse autonome

Institution de prévoyance qui assume elle-même tous les risques (vieillesse, décès, invalidité), sans avoir recours à une réassurance.

Caisse enveloppante

Institution de prévoyance qui garantit non seulement les prestations prévues par la LPP, mais aussi des prestations subrogatoires.

Compte témoin

Compte fictif servant à prouver qu'une institution de prévoyance respecte les prescriptions minimales de la LPP. La caisse doit ainsi gérer des comptes de vieillesse individuels pour chaque assuré, selon les normes ancrées dans la LPP.

Customized benchmark ou indice de référence pondéré

Indice de référence conçu en fonction de la stratégie de placement poursuivie.

Degré de couverture

Rapport entre les avoirs réels et la réserve mathématique nécessaire pour financer les prestations (engagements).

Destinataires

Terme englobant les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes, hommes ou femmes.

Encouragement à la propriété du logement (EPL)

Possibilité donnée à l'assuré de se faire verser ou de mettre en gage une partie ou la totalité de ses avoirs à la caisse de pension afin de financer un logement qu'il utilisera pour ses propres besoins.

Fair value ou juste valeur

Montant pour lequel une valeur pourrait être échangée entre deux parties indépendantes, consentantes et éclairées.

Fonds de garantie

Fonds garantissant les prestations légales et, dans une certaine mesure, les prestations subrogatoires des caisses en incapacité de paiement. Il verse également des aides aux institutions de prévoyance présentant une structure démographique défavorable.

Global custodian ou dépositaire global

Prestataire de services qui offre un large éventail de services pour gérer de grands portefeuilles qui comprennent des titres du monde entier. Le dépositaire global fournit aux investisseurs institutionnels une organisation transparente et efficace de la gestion des titres.

Hedge fund ou fonds de couverture

Fonds de placement pouvant poursuivre des stratégies de placement variées. Les hedge funds sont soumis à peu de prescriptions légales et ont pour but de réaliser des rendements absolus indépendamment de la performance du marché. En général, les courtages prélevés sur les hedge funds sont très élevés et se calculent en fonction de leur performance.

LPP

Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, en vigueur depuis 1985.

LPP 2000

Base statistique servant à calculer les rentes de vieillesse et les cotisations de risque du deuxième pilier (prévoyance professionnelle).

Net asset value ou valeur d'inventaire nette

Valeur intrinsèque d'une participation, qui correspond à la fortune nette divisée par le nombre de parts vendues.

OPP2

Deuxième ordonnance sur la LPP, décrétée par le Conseil fédéral.

Performance

Bénéfice réalisé sur un placement, qui inclut les gains ou pertes sur le capital.

Placements alternatifs

Possibilités d'investissement qui ne font pas partie des catégories de placement traditionnelles (actions, obligations ou marchés financiers). Exemples: matières premières (commodities), private equity ou hedge funds.

Prestation de libre passage

Prestation de sortie: la somme que le salarié prend avec lui lorsqu'il change d'emploi et qui sera versée à sa nouvelle institution de prévoyance. Elle comprend la somme des cotisations de l'employeur, des cotisations de l'employé et des sommes de rachat, plus les intérêts, mais à l'exclusion des cotisations de risques.

Primauté des cotisations

Régime de prévoyance où les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées plus intérêts. Les cotisations sont ainsi déterminées, alors qu'il n'est pas possible de prévoir exactement la hauteur des prestations qui seront versées, puisqu'elles dépendent du rendement des placements et du renchérissement.

Primauté des prestations

Régime de prévoyance où les prestations de vieillesse sont définies à l'avance, en pourcentage du salaire assuré. En fonction des prestations ainsi obtenues, la caisse calcule les cotisations des assurés et de l'employeur. En cas d'augmentation salariale, il faut en général verser des cotisations supplémentaires.

Private equity ou capital-risque

Terme générique pour des participations aux fonds propres d'une entreprise non cotée en bourse. Ces capitaux servent à financer des entreprises privées présentant un potentiel de croissance important.

Produits dérivés

Produits financiers ou contrats dont le prix dépend du cours d'une valeur de base. La valeur de base peut être une action, une obligation, une devise, des marchandises ou matières premières, des taux de référence (taux d'intérêts, taux de change, etc.) ou des indices.

Réserve de cotisations des employeurs

Réserve affectée que l'employeur constitue auprès de l'institution de prévoyance et qu'il pourra uniquement utiliser pour effectuer des versements de l'employeur à la prévoyance professionnelle.

Réserve de fluctuation

Cf. réserve de fluctuation de valeur.

Réserve de fluctuation de valeur

Réserve servant à couvrir les risques liés à l'évolution du marché et, de ce fait, des placements. Cette réserve forme une position à part parmi les passifs et apparaît en tant que telle dans le bilan.

Réserve mathématique

Capital nécessaire pour financer tous les engagements réglementaires vis-à-vis des assurés.

Securities Lending ou prêt de titres

Prêt de titres pour une durée déterminée, rémunéré par une commission.

Somme de rachat

Montant servant à racheter des lacunes de prévoyance résultant d'augmentations salariales ou d'années d'assurance manquantes.

Swiss GAAP RPC 26

Recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC) valables pour les institutions de prévoyance en Suisse. Elles constituent des principes de comptabilité et de présentation des comptes reconnus en Suisse (GAAP = Generally Accepted Accounting Principles).

Valeur actuelle

Somme de tous les versements futurs (cotisations ou rentes) escomptés, c'est-à-dire rémunérés à un taux d'intérêts déterminé.

Entreprises affiliées au 31.12.2005

Canton	Lieu	Entreprise	Compartiment 100				Compartiment 120	
			Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Complément «Bonus»	Complément «Epargne 60»	Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes
AG	Aarau	AEW Energie AG				3	236	211
AG	Aarau	MySign AG					8	
AG	Baden	Albula-Landwasser Kraftwerke AG				1		
AG	Baden	Argessa AG					7	4
AG	Baden	Axpo Holding AG				6	65	4
AG	Baden	Axpo Informatik AG				5	130	13
AG	Baden	Colenco Power Engineering AG	146	21				
AG	Baden	Elektrizitätswerk Rheinau AG					10	17
AG	Baden	Hydro Surselva AG				2	60	41
AG	Baden	Kraftwerk Ruppertswil-Auenstein AG					8	9
AG	Baden	Kraftwerke Linth-Limmern AG					36	21
AG	Baden	Kraftwerke Sarganserland AG				1	25	9
AG	Baden	Nordostschweizerische Kraftwerke AG				55	1127	692
AG	Gipf-Oberfrick	BEC AG			3		49	
AG	Laufenburg	EGL Grid AG		1	15			
AG	Laufenburg	Energiedienst Holding AG				4		
AG	Laufenburg	ETRANS AG			1			
AG	Leibstadt	Kernkraftwerk Leibstadt AG				4		
AG	Wettingen	NAGRA				4		
AR	Herisau	Dorferkorporation Herisau				1		
AR	Herisau	Gaswerk Herisau AG				1		
BE	Brienz	Einwohnergemeinde Brienz	32					
BE	Grindelwald	Elektrizitätswerk Grindelwald AG				1		
BE	Jegenstorf	Elektra Fraubrunnen				2		
BE	Lyss	Energie Seeland AG				2		
BL	Augst	Kraftwerk Augst AG					12	4
BL	Liestal	Elektra Baselland				3		
BL	Liestal	Holinger AG	82	6		4		
BS	Basel	PK Softech AG					4	
FR	Fribourg	Groupe E SA				12		
FR	Fribourg	SAPAC SA					4	
FR	Granges-Paccot	Cinelec SA					10	
FR	Granges-Paccot	Groupe E Connect SA				3	202	4
FR	Granges-Paccot	Groupe E Entretec SA					5	
GL	Netstal	Gemeindeverwaltung Netstal				1		
GL	Schwanden	Elektrizitätswerk Schwanden				4		
GR	Chur	Straub AG	28					
GR	Davos	EWD Elektrizitätswerk Davos AG				2		
GR	Flims Dorf	Flims Electric AG					13	
GR	Klosters-Serneus	Rätia Energie Klosters AG				1		
GR	Thusis	Kraftwerke Hinterrhein AG				3		
GR	Zernez	Engadiner Kraftwerke AG				5		
LU	Littau	Rast & Fischer AG	48					
LU	Luzern	Centralschweizerische Kraftwerke AG			399	18		
LU	Luzern	CKW Conex AG			90	5		
LU	Luzern	SicuroCentral AG			15	1		
LU	Luzern	Steiner Energie AG		1	3			
NW	Buochs	Deschwanden Büchel AG					8	
SG	Bad Ragaz	AG Elektrizitätswerke Bad Ragaz				3		
SG	St. Gallen	Kraftwerke Zervreila AG				1		

Canton	Lieu	Entreprise	Compartiment 100				Compartiment 120	
			Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Complément «Bonus»	Complément «Epargne 60»	Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes
SG	St. Gallen	St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG					216	148
SG	St. Gallen	Zraggen Consulting					3	
SO	Bonigen	Atel Hydro AG				3		
SO	Däniken	Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG				44		
SO	Gerlafingen	Neosys AG				1		
SO	Olten	Aare-Tessin AG für Elektrizität (Atel)				17		
SO	Olten	Atel Netz AG				7		
SO	Olten	ISC AG				1	4	
SZ	Schwyz	Elektrizitätswerk Schwyz			58	3		
SZ	Siebnen	AG Kraftwerk Wägital					16	31
TG	Arbon	EKT AG					78	69
TG	Romanshorn	Genossenschaft EW Romanshorn				2		
TI	Locarno	Società Elettrica Sopracenerina (SES)				1		
UR	Altdorf	Elektrizitätswerk Altdorf AG			146	2		
UR	Andermatt	Elektrizitätswerk Ursern				2		
UR	Göschenen	Kraftwerk Göschenen AG			22			
UR	Wassen	Kraftwerk Wassen AG			8			
VD	Lausanne	EOS Holding SA			2			
VD	Lutry	Dynamo Energie Sàrl				1		
VD	Renens	Stucky SA	65	3				
VD	Vallorbe	Société Electrique du Châtelard			4	1		
VS	Sierre	Commune de Sierre/Admin.				79		
VS	Sierre	Commune de Sierre/Serv. Techn.				47		
VS	Sierre	Commune de Sierre/Step de Noës				3		
VS	Sierre	Forces Motrices de la Gougra SA				1		
VS	Sierre	Sierre-Energie SA Siesa				91		
VS	Sion	Hydro Exploitation SA				2		
VS	Stalden	Kraftwerke Mattmark AG				4		
VS	Susten	RELL Regionale Energielieferung Leuk AG				1		
ZG	Baar	Energy Strategy Consultants GmbH					1	
ZG	Hünenberg	EGH Elektro-Genossenschaft Hünenberg					2	
ZH	Dietikon	Certum Sicherheit AG					30	
ZH	Dietikon	Deriwatt			13			
ZH	Dietikon	Elektrizitäts-Gesellschaft Laufenburg AG			129	8		
ZH	Fehraltorf	Electrosuisse				7		
ZH	Glattbrugg	Verkehrsbetriebe Glattal VBG					11	
ZH	Rüschlikon	Wanger E. AG					16	1
ZH	Rüti	Gemeindewerke Rüti				2		
ZH	Schwerzenbach	UL International (Schweiz) AG			2			
ZH	Zürich	Axpo Suisse AG					11	
ZH	Zürich	Axpo Vertrieb AG					35	4
ZH	Zürich	Direkte Rentner / Einzelmitglieder	4	261				
ZH	Zürich	Elektrizitätswerke des Kantons Zürich (EKZ)				15	877	551
ZH	Zürich	Geschäftsstelle PKE (inkl. Einzelmitglieder)				6		
ZH	Zürich	Swissgas, Schweizerische AG für Erdgas				5		
ZH	Zürich	Swisspower AG				1	16	
Total			405	293	910	515	3335	1833

plan de base = primauté des prestations

plan de base = primauté des cotisations dans le compartiment 100

plan de base = primauté des cotisations dans le compartiment 120

assurés dans les plans complémentaires Bonus/Epargne 60



Michel Castella (38), contrôleur-électricien auprès de la Cinelec SA, Granges-Paccot FR: «Ce qui compte pour moi, c'est un avenir sûr. Je suis donc heureux de pouvoir compter sur une CPE forte.»

Editeur: CPE
Freigutstrasse 16
8027 Zurich
Téléphone 044 287 92 92
Téléfax 044 287 92 99
www.pke.ch

Concept: Infel AG, Zürich
Rédaction/production: Max Fässler
Mise en page: Claudio Köppel
Photos: Marcel Studer
Photolithographie: nc ag, Urdorf
Impression: Oeschger Druck, Zurzach



CPE FONDATION DE PRÉVOYANCE
ÉNERGIE

PKE
CPE